

Bulletin Municipal N°5
Décembre 2021

AUCHAY -SUR- VENDÉE





AUCHAY-SUR-VENDEE



DÉFIBRILLATEUR

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est installé sur la façade du restaurant scolaire situé au 1 rue des Noisetiers à Chaix, et à la salle polyvalente d'Auzay côté entrée de la mairie.

En cas de nécessité, tout le monde peut être amené à utiliser ce matériel spécifique. Appelez les secours et suivez simplement les directives données par l'appareil.

SOMMAIRE

Numéros utiles	3	Les P'tits Drôles	29
Mot du Maire	4	Nonzobenin	30
Organigramme	5	Vie paroissiale	31
Comptes rendus	6 - 17	Réalisations	32 - 33
Recensement - Etat civil	18	SYCODEM	34
Calendrier	19	Parc Eolien	35
Tarifs locations salles	20 - 21	Tourisme à Auchay-sur-Vendée	36
Écoles RPI	22 - 23	Transport Solidaire	37
ASSOCIATIONS		Pays de Fontenay - Vendée	38 - 42
Auzay s'anime	24	INFOS IMPORTANTES	43 - 44
AS4VF	25	ADAMAD / ADMR / Valentin Haüy	45
Faramine - Quartier du Puits St Martin	26	La Mission Locale / MSSV	46
Les Boucles de la Vendée / Chasse	27	Sapeurs pompiers	47
Tennis / L'Âge d'or	28		

Directeur de publication : Dominique Gatineau – Décembre 2021
 Bulletin réalisé par Catherine Côte, Didier Peaud, Gwénaëlle Baudry, Marie-Claude Trichet, Pierre-Yves Hidreau et Aurélien Lefrere.
 Création et impression : Fontenay-le-Comte

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15
POMPIERS à partir d'un fixe : 18
A partir d'un portable : 112
POLICE : 17

Appel d'urgence Européen : 112
Gendarmerie : 02 28 13 03 30
Avenue François Mitterrand - Fontenay-le-Comte

Urgences Pharmacie : 3237
Hôpital Fontenay-le-Comte : 02 51 53 51 53
Medecins (Week-ends) : 02 51 44 55 66
Centre antipoison Angers : 02 41 48 21 21
SOS Amitié : 05 46 45 23 23
Enfance maltraitée : 119

ENEDIS (ex ERDF): Urgence dépannage : 09 72 67 50 85
Clients Particuliers : 09 69 32 18 82
Sycodem Sud Vendée : 02 51 50 75 35

La Poste service consommateurs : 3631

Pôle Emploi : Demandeurs d'emploi / tout public : 3949
Employeurs / Entreprises : 3995

CPAM : 3646

Gare Routière (Sovetours) : 02 51 69 46 44
Gare SNCF : 02 51 69 18 63

Centre des Finances Publiques : 02 28 13 04 80

Assistantes Maternelles agréées de AUCHAY-SUR-VENDEE Toutes les informations sur www.vendee-enfance.fr ou en Mairie

Association Locale ADMR de Doix-lès-Fontaines
02 51 51 74 35 / 06 88 72 74 32
20 Rue Métayer Poupeau - Doix-lès-Fontaines
admrfontaines@orange.fr

ASSAD / AMAD Services de soins et de maintien à domicile
02 51 52 10 96 / 02 51 51 82 86
4 Rue de la Poste, Fontaines - Doix-lès-Fontaines
02 51 51 14 01
43 Rue de Chamiraud - Fontenay-le-Comte

Mission Locale du Sud Vendée pour les 16 - 25 ans
02 51 51 17 57 / 02 51 51 18 83
47 Rue Tiraqueau - Fontenay-le-Comte
mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr

Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : 02 28 13 07 07
Allée de l'Innovation - Fontenay-le-Comte

Trésor Public : 02 51 50 11 11
Place Marcel Henri - Fontenay-le-Comte

Sous-Préfecture : 02 51 50 14 20
16 Quai Victor Hugo - Fontenay-le-Comte

Impôts Cadastre : 02 51 50 30 10
Place Marcel Henri - Fontenay-le-Comte

La Saur : 02 53 59 40 00
Zone Acti Sud - Rue du Commerce
85033 La Roche Sur Yon

Lyonnaise des eaux : Service d'urgence : 02 51 851 851
Services clientèles abonnés : 0250 850 850

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)

Éviter de se toucher le visage

Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0800 130 000** (appel gratuit)



MOT DU MAIRE

Chères Auchayroises, Chers Auchayrois, Mes Chers Amis,

2021 se termine, et nous tournons la page de cette année dont je pense nous nous souviendrons tous.

À l'heure où j'écris ces mots (nous sommes le 18 novembre) la cinquième vague est bien là. Les mesures sanitaires allégées un certain temps se durcissent à nouveau. Grâce aux vaccins, la vague devrait être moins importante que les précédentes. Restons vigilants et la consigne est **VACCINONS NOUS**.

Depuis le début de la pandémie, le personnel communal, les instituteurs et les élus, se sont mobilisés pour rendre les contraintes imposées moins pesantes, et je tiens particulièrement à les en remercier.

Ce sont probablement nos deux écoles qui ont été le plus impactées. Avec l'aide de tous, nous avons trouvé des solutions pour respecter les obligations de désinfection, (mise en place de personnel supplémentaire), et de non brassage des groupes, (ouverture d'une garderie à Chaix).

Les associations ont également souffert de cette période, mais depuis la rentrée les manifestations reprennent. Notre « tissu associatif » riche de 15 associations est très motivé pour aborder cette nouvelle saison sereinement et dans de bien meilleures conditions. Les courses cyclistes, les sports collectifs et individuels, le théâtre, et les diverses animations ont repris pour le bien-être de tous.

Avec la mise en place du Pass' Sport et du Pass' Culture, le conseil municipal a voulu inciter nos jeunes de moins de 18 ans à reprendre une activité sportive et culturelle.

2021 aura été une année riche en travaux.

Avec la mise en route du parc éolien fin Juin, nous allons devenir une des premières communes de Vendée productrice d'énergie verte. Le parc devrait produire de l'électricité pour l'ensemble de notre Communauté de communes, soit environ 35 000 habitants. L'incident du 21 octobre lors de la tempête Aurore entraînant la chute d'une pale, nous rappelle que la prudence et la sécurité doivent être une priorité dans ces grands chantiers. A l'heure où j'écris ces lignes, le parc est à l'arrêt, et aucune date de démarrage n'est fixée. L'enquête en cours tente de déterminer les causes de cet incident.

Les travaux des mesures compensatoires ont débuté. L'effacement des réseaux électriques et télécoms de la rue Jacques de Maupeou, puis la réfection de la route du Langon et du chemin du grand Fougerais sont pris en charge en totalité par la société Energie Vendée. Viendra ensuite pour l'année 2022, l'aménagement d'une aire de pique-nique auprès du Lac rue de Maugré.

La route de Chaix a été refaite entièrement avec la création d'un réseau d'évacuation d'eau pluvial. La liaison douce, trait d'union entre nos deux communes historiques, est pratiquement terminée. Nous pouvons, d'ores et déjà, apprécier le travail réalisé pour la création de cette nouvelle voie, notamment l'allée des bosquets ainsi que le pont Eiffel,

récemment repeint par nos employés communaux.

Ainsi, nous nous efforçons d'entretenir et d'améliorer notre cher patrimoine.

La route de Massigny a reçu un revêtement neuf. Le débarnage effectué cet été avec l'aide des agriculteurs permet d'aérer nos routes. Merci à eux. Pour la sécurité de tous, les marquages au sol ont été refaits sur l'ensemble de la commune. Une partie de la couverture de l'école 1 2 3 Soleil a été refaite, le chauffage de L'église St Etienne a été changé et un raccordement d'eau potable installé. Enfin, les statues de la Vierge et du Sacré Cœur de Chaix ont été repeintes. Merci aux bénévoles.

Pour 2022 plusieurs pistes de réflexions sont lancées.

Nous venons d'acquérir une parcelle pour un lotissement communal (rue Jacques De Maupeou). Les plans sont en cours d'élaboration et le permis d'aménager devrait être obtenu dans le courant du mois de mars pour une vente des parcelles à l'été prochain. Ce lotissement comprendra 19 parcelles allant d'une superficie de 400 à 700 m².

Route de Fontenay (face au panneau d'agglomération de Chaix), la commune projette d'acquérir un terrain dans le courant de l'année pour en faire également une zone d'habitation. La demande est forte, que ce soit en locatif ou en propriété, et nous nous devons d'accompagner cette demande afin de proposer à des jeunes couples la possibilité d'habiter et de vivre dans notre commune.

Route de Velluire, la canalisation d'eau va être changée en début d'année, et une réfection de la rue est envisagée avec la mise aux normes PMR et la pose d'un ralentisseur.

Route d'Auzay, une réflexion est en cours pour un élargissement de la voie et une mise en sécurité des piétons à la sortie du bourg.

Une étude thermique du restaurant scolaire de Chaix est programmée.

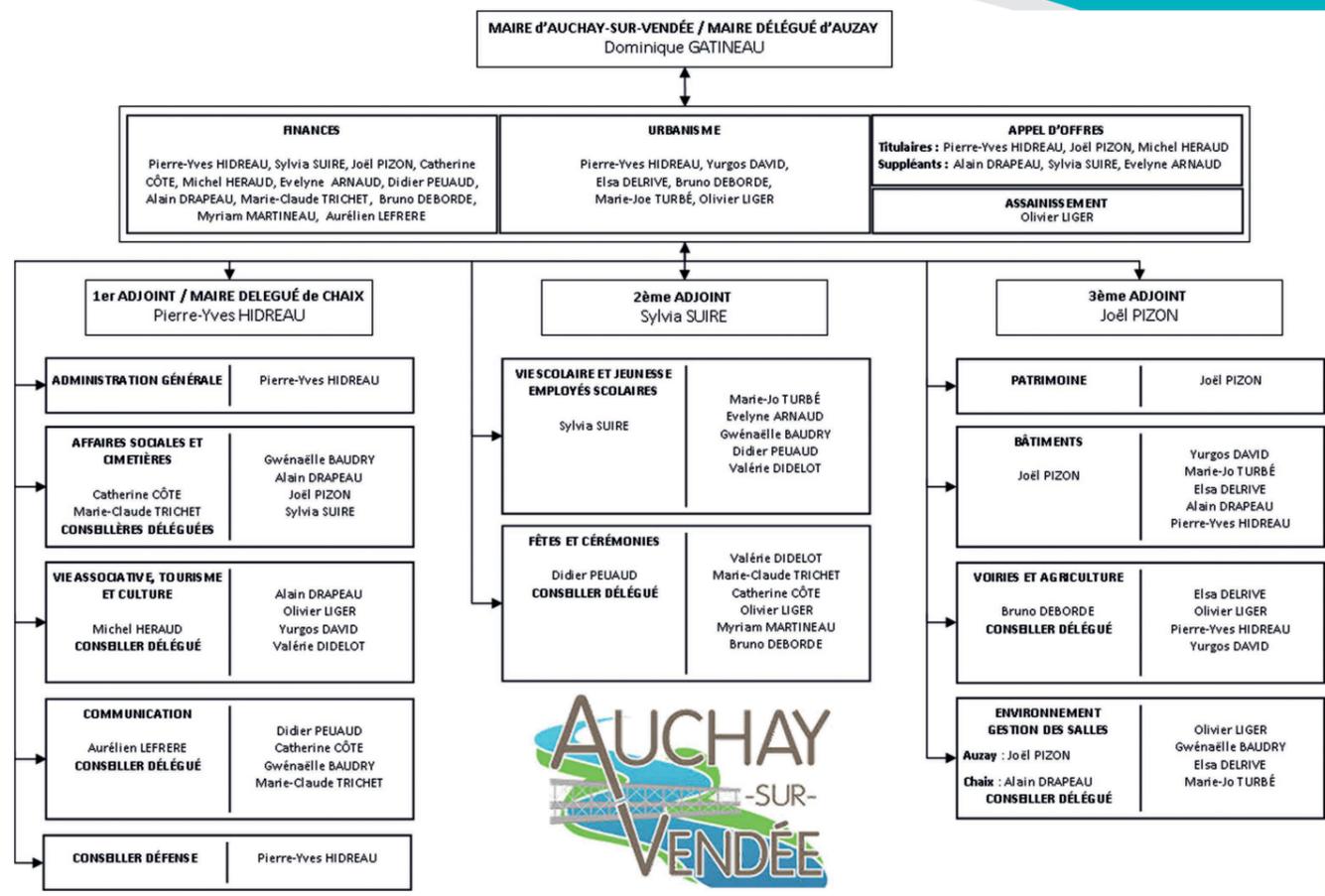
Ce sont, au moment je vous écris, nos principaux travaux pour l'année 2022 ; mais je ne doute pas qu'avec le travail de toute l'équipe municipale, de nouveaux projets viendront s'ajouter.

Le 8 janvier prochain à 16H00, vous êtes tous invités à la cérémonie des vœux. À cette occasion, nous mettrons à l'honneur mes deux prédécesseurs, Joël et Michel, pour leur décerner le titre de maire honoraire.

Nous mettrons également à l'honneur une Auchayroise, Cloé Coirier, qui a été élue Miss Pays De La Loire Prestige et qui va concourir à l'élection de Miss Excellence France en avril 2022.

Je souhaite de tout cœur que ces fêtes de fin d'année soient les plus sereines possibles avec votre famille et vos amis.

Bonne lecture de ce bulletin, et surtout une bonne et heureuse année 2022.



COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2020

202012-01 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 OUVERTURE DE CRÉDIT 550 000€

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ADOpte** la décision modificative N°2 ouverture de crédits de 550 000€ correspondant à l'emprunt pour les travaux du pont.

202012-02 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 VIREMENT DE CRÉDIT 50 000€

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ADOpte** la décision modificative N°3 virement de crédit de 50 000€ du chapitre 23 au chapitre 16 en Dépenses d'investissement.

202012-03 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **SOLLICITE** l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet présenté en conseil.
- **PRÉVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

202012-04 ÉLECTION POUR DÉSIGNER LE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **NOMME** M. GATINEAU Dominique, membre titulaire.
- **NOMME** M. HIDREAU Pierre-Yves, membre suppléant.

202012-05 APPROBATION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au conseil le RPQS

assainissement collectif de la communauté de communes Pays de Fontenay Vendée 2019.

Le conseil municipal prend acte.

202012-06 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE VENDÉE EAU

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel de Vendée eau.

Le conseil municipal prend acte.

202012-07 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYDEV

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel du SyDEV.

Le conseil municipal prend acte.

202012-08 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE TRIVALIS

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel de TRIVALIS.

Le conseil municipal prend acte.

202012-09 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYCODEM

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel du SYCODEM.

Le conseil municipal prend acte.

202012-10 ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise Pierre Claude Motoculture pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse ISEKI SF235 Frontale, pour un montant de 19 000€ HT – 22 800€ TTC (déduction faite des 2000€ HT de reprise de l'ancienne tondeuse).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document en lien avec ce dossier.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

202101-01 DÉLIBÉRATION POUR VALIDER L'AVANT PROJET DE RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ET AUTORISER LE MAIRE À DÉPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **VALIDÉ** l'avant-projet définitif de liaison douce entre Auzay et Chaix tel que présenté.
- **APPROUVE** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée les subventions mentionnées dans le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **Dit** que la présente délibération annule et remplace la délibération 20201006 du 13 octobre 2020.

2021-01-03 ACCORD DE PRINCIPE POUR ACQUISITION DE TERRAIN EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ÉMET** un accord de principe sur l'acquisition à titre gracieux d'une partie de la parcelle C 539 (environ 15m sur 200m).
- **ÉMET** un accord de principe sur les mesures compensatoires (aménagement de l'accès à la parcelle et mise en place de l'extension des réseaux).
- **DIT** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la commune.
- **DIT** que cet accord ne vaut que si la réalisation du projet de liaison douce voit le jour.

SÉANCE DU 02 MARS 2021

202103-01 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

202103-02 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		370 420,04		34 307,17	0,00	404 727,21
Opérations de l'exercice 2020	689 169,61	813 945,94	2 615 476,93	2 427 117,50	3 304 646,54	3 241 063,44
TOTAUX	689 169,61	1 184 365,98	2 615 476,93	2 461 424,67	3 304 646,54	3 645 790,65
Résultat de clôture 2020		495 196,37	154 052,26			341 144,11
TOTAUX						341 144,11
Reste à réaliser			53 537,81	85 736,00		
Totaux cumulés		495 196,37	207 590,07	85 736,00	207 590,07	580 932,37
RESULTATS DEFINITIFS						373 342,30

202103-03 DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE OMISE DANS LE CADRE DU TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'UN LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** le transfert dans le domaine communal, de la parcelle D 482 composant la voie principale du lotissement de l'allée du Lac.

202101-02 DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION DÉFINITIVE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020 FIXÉES PAR LA CCPFV

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **APPROUVE** le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2020.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

- **AUTORISE** le Maire ou en cas d'empêchement le 1er adjoint à signer l'acte notarié et tout document en lien avec ce dossier.
- **AUTORISE** la prise en charge des frais d'acte par la commune.

202103-04 DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES RUE DES VIGNES NOIRES POUR ÉLARGISSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

	Parcelles à acquérir	
Propriétaires	Références	Superficie à acquérir
M et Mme Seychelles	Portion de AC 263	15 m ²
	Portion de AC 171	20 m ²
	Anciennes références cadastrales (nouvelle division en cours)	
Mme Brulet	AC 276 }	2 m ²
	AC 278 } nouvelles références cadastrales	11 m ²
	AC 279 }	4 m ²
	AC 173 parcelle mise en 2015	16 m ²

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 2015/07/06 du 21/07/2015.
- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix fixé dans la délibération de 2015 soit à 1 euro le m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le 1er adjoint à signer l'acte notarié et tout document en lien avec ce dossier.
- **AUTORISE** la prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié par la commune.

202103-05 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE BORNAGE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **MAINTIENT** sa volonté de prendre en charge l'intégralité des frais de bornage.
- **AUTORISE** le remboursement au profit de Mme Brulet des frais de bornage payés à tort soit : 352.20€.

202103-06 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ SUITE À LA CESSIION À TITRE GRACIEUX DE PARCELLES PAR LE DÉPARTEMENT

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** la cession à titre gracieux par le Département des parcelles ZI 103 et ZI 105 totalisant 876m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1er adjoint à signer l'acte notarié et tout document en lien avec ce dossier.
- **ACCEPTÉ** de prendre en charge les frais d'acte inhérents à cette cession.

202103-07 DÉLIBÉRATION POUR LE NUMÉROTAGE DES HABITATIONS DU CHEMIN DE LA FORÊT NESDEAU

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **ATTRIBUE** les numéros suivants aux habitations du chemin de la Forêt Nesdeau :
N° 24 : Monsieur Lionel Grolleau
N° 28 : Monsieur et Madame Philippe Bazire
N° 30 : Monsieur François Bazire

202103-08 DÉLIBÉRATION POUR VALIDER LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE PROPOSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (CCPFV)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance tel que présenté au conseil.

202103-09 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCPFV POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DES VOIES ET TERRAINS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **RECONDUIT** la convention de prestation de services « accoroutiste » pour une durée de 3 ans (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

202103-010 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION « MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE » CONCLUE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale.

202103-011 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR L'ABATTAGE ET LA VENTE DE BOIS COMMUNAL

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de confier l'abattage et la vente de bois communal sur pied aux particuliers.
- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente du bois à 1€ le stère.
- **VALIDÉ** le projet de contrat présenté avec ajout « pas de brulage sur place » et « vente du bois en priorité aux Auchayrois ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat pour l'abattage et la vente de bois communal sur pied.

SÉANCE DU 06 AVRIL 2021

202104-01 VOTE DES TAUX DES TAXES

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de maintenir l'intégration fiscale progressive augmentée du taux de la taxe départementale de 16.52%.

202104-02 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

N'ont pas participé au débat ni au vote : Pierre-Yves HIDREAU, Joël PIZON, Bruno DEBORDE, Valérie DIDELOT, Yorgos DAVID.

	proposition
ADMR	1 574,00
AMAD	300,00
Tennis	150,00
Faramine	200,00
Amicale laïque	460,00
Nonzo-Benin	100,00
Auzay s'anime	400,00
AS 4 Vents F	850,00
Age d'Or Auzay	0
Chasse Auzay	200,00
P'tits drôles	200,00
Ecole Magellan	210,00
Ecole 1 2 3 Soleil	310,00
Ch Met 85	50,00
MFR Puy-Sec	50,00
MFR Venansault	50,00
MFR Mareuil	50,00
MFR Vouvant	50,00
BTP CFA 85 AFORBAT	100,00
épicerie solidaire	67,08
ULIS	440,00
TOTAL	5811.08
MONTANT VOTE	6000.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des votants (13) décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions telles que mentionnées ci-dessus.
- **DIT** qu'en prévision d'autres demandes une somme globale de 6000.00€ sera inscrite au budget.

202104-03 PRÉSENTATION DU TABLEAU DES INDÉMNITÉS DES ÉLUS ANNÉE N-1

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit l'obligation de présenter au conseil, avant le vote du budget l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Le conseil municipal prend acte.

202104-04 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N-1

- Constatant que le compte administratif fait apparaître
- Un excédent de fonctionnement de : 495 196.37€
 - Un déficit d'investissement de : 154 052.26€
 - Restes à réaliser : Les dépenses – les recettes = + 32 198.19€

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
Le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	
▪ Excédent :	+ 495 196.37€
▪ Déficit :	
A) Excédent au 31/12/2020	
▪ Exécution du virement à la section d'investissement compte I/R 1068	121 854.07€
▪ Affectation complémentaire en réserves	
▪ Affectation à l'excédent reporté	
▪ compte F/R 002	373 342.30€
B) Déficit au 31/12/2020	

202104-05 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Présentation du budget par chapitres
Section de fonctionnement : 1 167 292.30€

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT DEPENSES
011 charges à caractère général	245 900.00
012 charges de personnel et frais assimilés	370 200.00
014 atténuations de produits	18 600.00
65 autres charges de gestion courante	66 700.00
66 charges financières	40 000.00
67 charges exceptionnelles	1 500.00
022 dépenses imprévues	2 142.30
023 virement à la section d'investissement	398 200.00
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	24 050.00
TOTAL	1 167 292.30

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT RECETTES
002 résultat de fonctionnement reporté	373 342.30
013 atténuations de charges	8 000.00
70 produits des services, domaine et ventes diverses	47 900.00
73 impôts et taxes	448 500.00
74 dotations subventions et participations	266 400.00
75 autres produits de gestion courante	6 200.00
76 produits financiers	50.00
77 produits exceptionnels	9 100.00
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800.00
TOTAL	1 167 292.30

d'investissement : 1 419 990.07€

CHAPITRES	INVESTISSEMENT DEPENSES
001 solde d'exécution reporté	154 052.26
20 immobilisations incorporelles	
204 subventions d'équipement versées	198 632.40
21 immobilisations corporelles	239 544.59
23 immobilisations en cours	387 360.82
16 emprunts et dettes assimilées	430 500.00
020 dépenses imprévues	2 100.00
040 opérations d'ordre entre sections	7 800.00
041 opérations patrimoniales	
TOTAL	1 419 990.07

CHAPITRES	INVESTISSEMENT RECETTES
001 solde d'exécution reporté	
13 subventions d'investissement	257 536.00
138 régions	40 000.00
10 dotations fonds divers et réserves	234 000.00
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	121 854.07
16 emprunts et dettes assimilées	343 850.00
165 dépôts et cautionnement reçus	500.00
021 virement de la section de fonctionnement	398 200.00
040 opérations d'ordre entre sections	24 050.00
041 opérations patrimoniales	
TOTAL	1 419 990.07

Budget total : 2 587 282.37€

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'adopter le budget principal 2021 tel que présenté ci-dessus.

202104-06 DÉLIBÉRATION POUR VALIDER LE PROGRAMME DE VOIRIE 2021, LE PLAN DE FINANCEMENT ET LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** l'estimation du programme de voirie 2021 pour un montant : de 99 940.50 € HT soit 119 928.60 TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier et à lancer la consultation (voirie + liaison douce).
- **VALIDÉ** le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à déposer les demandes de financement auprès du Département et auprès de la communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée.

202104-07 DÉLIBÉRATION POUR ACCEPTER LE TRANSFERT DE LA VOIRIE D'UN LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** le transfert amiable de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement DE LA RUE DES FRENES à la commune et classer celle-ci dans le domaine public communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint à représenter la commune lors de la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération.

202104-08 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE À SIGNER UNE ANNEXE À LA CONVENTION DU COMITÉ DE GESTION DE L'AS4VF

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'annexe à la convention du comité de gestion.

202104-09 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCPFV POUR MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **AUTORISE** la mise à disposition pour le relais petite enfance itinérant, à titre gracieux, de la salle d'activités culturelles de Chaix.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention définissant les conditions de cette mise à disposition.

202104-010 SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA RÉALISATION PAR LE SYDEV DE TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAUX ROUTE DE CHAIX DANS LE CADRE DE LA LIAISON DOUCE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec le SYDEV pour la réalisation des réseaux route de Chaix, dans le cadre de l'aménagement d'une liaison douce.

202104-011 SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC VENDÉE EAU POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAUX ROUTE DE CHAIX DANS LE CADRE DE LA LIAISON DOUCE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Vendée Eau pour la réalisation de l'extension des réseaux route de Chaix.

SÉANCE DU 11 MAI 2021

202105-01 ATTRIBUTION DU MARCHÉ « LIAISON DOUCE /VOIRIE »

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'entériner la proposition de la commission d'ouverture des plis présentée ci-dessus et de confier l'intégralité du marché (TF1 Variante et TF2 Variante) à l'entreprise Colas Centre Ouest – rue Dugast à Fontenay-le-Comte, pour un montant global de 298 971.50 HT soit 358 765.80 TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

202105-02 CHOIX DU NOM DE LA VOIE D'ACCÈS À LA LIAISON DOUCE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **DÉCIDE** que la voie d'accès à la liaison douce située route de Chaix s'appellera : Allée des bosquets.

202105-03 ACQUISITION DE PARCELLES POUR LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT SUR AUZAY

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** l'acquisition des parcelles ZV 48 pour 76 620.00€ et l'ensemble ZV 38 et ZV 39 pour 73 380.00€ plus frais d'actes notariés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence le premier adjoint, à signer tout document en lien avec ce dossier.

202105-04 ACQUISITION DE PARCELLES POUR LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT SUR CHAIX

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** l'acquisition de la parcelle 044 AB 117 pour 30 000€ + frais d'acte notarié.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence le premier adjoint, à signer tout document en lien avec ce dossier.

202105-05 CHOIX DE NOM POUR LES FUTURS LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** de dénommer les futurs lotissements : « Le gros bœuf » et « La petite coutère ».

202105-06 CRÉATION DE BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENT »

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **APPROUVE** la création de DEUX BUDGETS annexes de comptabilité M14 dénommés « Lotissement Le gros boeuf » et « Lotissement La petite coutère » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale des lotissements destinés à la vente.
- **PRÉCISE** que ces budgets seront votés par chapitre.
- **PREND ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ces lotissements seront constatées dans les budgets annexes afférents, y compris les frais liés aux divers réseaux.
- **OPTE** pour un régime de T.V.A. conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale.
- **PRÉCISE** que le prix de cession sera défini par délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions

2021-05-05 SIGNATURE D'UN CONTRAT « MISSION DE CONSEIL » POUR PROPOSITION DE RACHAT DE PRÊT

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** l'intervention de Monsieur LENOIR Lionel pour engager des démarches auprès des établissements bancaires pour le rachat ou la renégociation du prêt crédit agricole N° 10000056374 pour un capital restant dû de 157 148.22€.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat en ce sens avec Monsieur LENOIR.
- **DIT** que les honoraires de Monsieur LENOIR pour cette mission sont fixés à 8% maximum du gain éventuel obtenu pour le rachat ou la renégociation sous condition de validation de l'offre proposée par le conseil municipal.

2021-05-08 SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR RACHAT DE PRÊT ET AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE L'ANCIEN PRÊT

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** la proposition de rachat par la Banque Postale.
- **AUTORISE** le remboursement de l'emprunt Crédit Agricole n° 10000056374 souscrit en 2013 conformément aux montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

2021-05-09 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 166 Refinancement de la dette	0.00€	20 000€	0.00€	0.00€
R - 1641 Emprunts en euros	0.00€	0.00€	0.00€	20 000€
TOTAL 041 opérations patrimoniales	0.00€	20 000€	0.00€	20 000€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	20 000€	0.00€	20 000€
Total Général	20 000€		20 000€	

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 ci-dessus.

2021-05-010 PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE DE CHAIX

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DSIL Rénovation énergétique, pour financer les travaux liés au remplacement du chauffage de l'église de Chaix.
- **VALIDÉ** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

2021-05-011 PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE 1.2.3 SOLEIL

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DSIL Rénovation énergétique, pour financer les travaux liés à la réfection de la toiture de l'école 1.2.3 soleil d'Auzay.
- **VALIDÉ** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

2021-05-012 RENOUELEMENT DE LA PRESTATION MUSIQUE ET DANSE DANS LES ÉCOLES

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** de reconduire pour l'année 2021/2022 les interventions musique et danse proposées par le Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document en lien avec ce dossier.

2021-05-013 PRISE DE COMPÉTENCE « MOBILITÉ » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDÉE (CCPFV)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **APPROUVE** la prise de la compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en insérant l'article Mobilité conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019.
- **APPROUVE** de ne pas demander à se substituer à la Région des Pays de la Loire dans l'exécution des services qu'elle assure actuellement dans le ressort de son périmètre.
- **APPROUVE** les conditions du transfert du service de transport urbain régulier de Fontenay-le-Comte dans les conditions suivantes, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours :
 - Maintien de la gratuité du service.
 - Maintien des 2 lignes existantes.
- **APPROUVE** la mise en place d'une clause de revoyure des attributions de compensation correspondantes, en fonction des résultats du renouvellement du marché et des nouveaux coûts d'exploitation inhérents au service.

2021-05-014 SIGNATURE AVEC LA CCPFV D'UNE CONVENTION DE PASSAGE ET DE BALISAGE DANS LE CADRE DE LA « STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT RANDONNÉE PÉDESTRE »

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention avec la CCPFV pour autoriser gracieusement, le passage et le balisage (sur les parcelles préalablement définies) d'un itinéraire de promenade et de randonnée.

2021-05-015 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS DANS LE CADRE L'EFFACEMENT DE RÉSEAU CORRESPONDANT AUX MESURES COMPENSATOIRES ÉOLIENNES

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

2021-05-016 SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS SCOLARISÉS EN RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** de participer aux frais de fonctionnement des RASED et de verser une participation d'1€ par élève scolarisé sur la commune (base de calcul : effectifs de la rentrée transmis par l'IEN).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Fontenay-le-Comte, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

2021-05-017 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES DÉFIBRILLATEURS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance avec la société DPLUS Services - Z.A La petite Meilleraie - 17 rue des orfèvres - 44840 LES SORINIERES.

SÉANCE DU 08 JUIN 2021

202106-01 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement du conseil municipal.

202106-02 TARIFS DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'appliquer à compter de septembre 2021 une augmentation annuelle de 2.5% sur les 3 années scolaires à venir et les tarifs comme suit :

Projection sur 3 années scolaires	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Augmentation de 2,5 %			
Inscription à l'année	2,92 €	2,99€	3,06€
Repas pris occasionnellement	3,64 €	3,73 €	3,82 €
Hors commune	3,43 €	3,52 €	3,60 €
Enseignant du RPI	4,61 €	4,73 €	4,84 €
Rationnaires extérieurs	5,64 €	5,78 €	5,93 €

202106-03 TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2021, des pénalités de retard, en cas de départ des enfants après 18h30 (heure de fermeture de l'accueil périscolaire) à raison de 3.80€ par ¼ d'heure de dépassement. Les retards seront comptabilisés par période de facturation (entre deux périodes de vacances) et s'entendent, par enfant, pour tout départ après 18h30 non justifié.

SÉANCE DU 10 AOÛT 2021

202108-01 DÉLIBÉRATION POUR LE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DU LOTISSEMENT « LE GROS BŒUF »

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de retenir l'offre du cabinet Veronneau pour un montant de 21 600 HT.
- **DÉCIDE** de confier la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement « le Gros Bœuf » au cabinet Veronneau de Fontenay le Comte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

202108-02 DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2021 - VIREMENT DE CRÉDITS

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D -2111- Terrains nus	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 21 Immobilisations corporelles	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D - 27638 – Autres établissements publics	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 27 – autres immobilisations financières	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	120 000.00 €	120 000.00 €		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

202108-03 DÉLIBÉRATION POUR MODIFIER LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE**, À L'UNANIMITÉ, les modifications évoquées dans les points 1 à 3.
- **DÉCIDE**, à 8 voix Pour (6 Voix Contre et 4 abstentions) concernant le point 4 : de la mise à disposition à titre gracieux pour les Auchayrois(es) et les inhumations sur la commune, des salles 2 (Auzay et Chaix) et de la salle Edmond Gauvrit pour les réceptions organisées à l'occasion d'une sépulture.
- **DIT** que la grille tarifaire sera modifiée en conséquence.

202009.02 - DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N° 1 DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat CONVIVIO.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

202009.03 DÉLIBÉRATION POUR REMBOURSEMENT TICKETS DE TRANSPORT – STAGIAIRE ÉCOLE 1.2.3 SOLEIL

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** le principe de prise en charge des tickets de transport et des frais de restauration.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision dans le cadre de cette affaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

202009-04 - DÉLIBÉRATION POUR LE REMBOURSEMENT D'ACOMPTES SUITE À ANNULATION DE RÉSERVATION DE LA SALLE DE CHAIX

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** le principe de remboursement d'acomptes perçus dans le cadre des réservations de salle sur la Commune déléguée de Chaix, sous réserve que l'annulation ait lieu au moins trois mois avant la date d'occupation ou que cette annulation soit liée à des circonstances particulières ou cas de force majeure.
- **DIT** que les demandes de remboursement seront étudiées au cas par cas.
- **AUTORISE** M. le Maire a prendre toute décision dans le cadre de cette affaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

202009.05 - DÉLIBÉRATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE 2020

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise RINEAU TP MAILLEZAIS pour un montant de 57 456.00€ HT et 68 947.20€ TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

202009.06 - DÉLIBÉRATION SUR BUDGET PRINCIPAL M14 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENT DE CRÉDIT

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ADOpte** la décision modificative n° 01 de virement de crédits de 700€ de la section fonctionnement à la section investissement.

Séance du 13 Octobre 2020

202010.01 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE L'AIDE « EMBELLISSEMENT » (FAÇADE / TOITURE) AU TITRE DE L'OPAH RU

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **APPROUVE** le principe d'une participation financière communale au titre de l'embellissement - Façade / Toiture de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.
 - **DÉCIDE** d'attribuer la somme forfaitaire de 500€ par dossier.
 - **ARRÊTE** le nombre de dossiers à 10 sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025.
 - **SOUHAITE** modifier les périmètres de centre-bourg précédemment définis
- Les sommes nécessaires seront inscrites au budget.

202010.02 - DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE VELLUIRE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec ORANGE la convention et le devis d'un montant de 6102.40€ pour l'enfouissement des réseaux route de Velluire ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

202010.03 - DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUITE À L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES AMOURETTES À PROXIMITÉ DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle D 766 d'une contenance de 1623m² appartenant à Monsieur MÉTAIS François
- **FIXE** le prix d'achat à 0.30 cts du m², soit un prix total 486.90€ auxquels s'ajouteront les frais de notaire actuellement en vigueur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du notaire afin de mener à bien ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint à signer tout document en lien avec ce dossier.

202010.04 - DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DE LA SALLE DES QUATRE VENTS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale relative à la gestion de la salle omnisports des « 4 Vents » et des équipements sportifs.

202108-04 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE (personnel scolaire)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout renouvellement de contrat ainsi que tout avenant relatif aux contrats actuels de Mme VERCAEMERE Irène et de Madame GROSSIAS Claudia.

202108-05 DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LE SYDEV

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** les propositions du Sydev.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions ci-dessous :
 - Convention EER00916001 : participation de la commune : 54 182 €
 - Convention LER00920001 : participation de la commune : 17 670 €
 - Convention EER00919001 : participation de la commune : 28 360 €
 - Convention LER00920002 : participation de la commune : 4 537 €

202108-06 DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'OUVERTURE EN OPEN DATA LICENCE OUVERTE V2.0 DE LA BASE ADRESSE LOCALE (BAL)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPFV afin de porter en open data licence ouverte la totalité de sa Base Adresse Locale sur les portails de référence et réglementaire en matière d'open data.

202108-07 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FONTENAY VENDÉE

Le conseil prend acte.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

202109-01 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE « CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUE ET LA REMISE EN PLACE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AUCHAY-SUR-VENDÉE » AVEC LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE VENDÉE.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec la société Energie Vendée ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

202109-02 MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA REPRISSE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR LES AUCHAYROIS/SES DE MOINS DE 18 ANS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de mettre en place, le Pass'sport et le Pass'culture pour l'année 2021/2022 (de septembre 2021 à juin 2022) -les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

202109-03 DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES-LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

202109-04 DÉLIBÉRATION POUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CONTRAT ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ADOpte** les propositions présentées et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

202109-05 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE VENDÉE EAU

Le conseil prend acte.

2021-09-06 ÉLECTION D'UN RÉFÉRENT POUR LE SERVICE ACCOROUTISTE DE LA CCPFV

Après un vote à main levée, le conseil municipal à l'unanimité

- **DÉSIGNE** Monsieur Joël Pizon, élu référent du service accoroutiste de la CCPFV.

2021-09-07 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE RECRUTEMENT EXPRESS D'AGENTS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DÉCIDE** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2021

202110-01 VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE GROS BŒUF »

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT DEPENSES
011 charges à caractère général	120 000.00
65 autres charges de gestion courante	
66 charges financières	
67 charges exceptionnelles	
042 opérations d'ordre	
TOTAL	120 000.00

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT RECETTES
70 produits des services	
75 autres produits de gestion courante	
76 produits financiers	
77 produits exceptionnels	
042 opérations d'ordre	120 000.00
TOTAL	120 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	INVESTISSEMENT DEPENSES
16 emprunts et dettes assimilées	
040 opérations d'ordre	120 000.00
041 opérations patrimoniales	
OTAL	120 000.00

CHAPITRES	INVESTISSEMENT RECETTES
16 emprunts et dettes assimilées	120 000.00
040 opérations d'ordre	
041 opérations patrimoniales	
TOTAL	120 000.00

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ADOpte** le budget annexe « Lotissement le Gros Bœuf » tel que présenté ci-dessus.

202110-02 PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de constituer une provision pour créances douteuses de 500.00€.
- **DÉCIDE** d'imputer ce montant à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » du budget général de la commune.
- **PRÉCISE** que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

202110-03 DEMANDE DE LIGNE DE TRÉSORERIE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de déposer une demande de ligne de trésorerie de 300 000€ auprès du CRCAM.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

202110-04 DÉLIBÉRATION POUR VALIDER LE LINÉAIRE DE VOIRIE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** du classement dans la voirie communale des voies présentées.
- **PORTE** la longueur de la voirie communale de 47, 606 km à 48,336 km.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

202110-05 DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA VENTE DE BOIS COMMUNAL

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de confier l'abattage des arbres et le broyage des branches à des entreprises spécialisées.
- **DÉCIDE** de proposer le bois à la vente des Auchayrois en priorité, sous réserve de le débiter sur place.
- **Fixe le prix du m3 à 10€.**
- **DIT** que les personnes intéressées devront se rapprocher de la Mairie ou de Monsieur Deborde en charge de ce dossier.

202110-06 MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES PASS' CULTURE ET PASS' SPORT

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'autoriser le remboursement du montant du Pass ou du montant de l'adhésion (si le montant de l'adhésion est inférieur au montant du Pass) directement aux familles des jeunes concernés du Pass'culture/ Pass'sport dans le cas où ils auraient réglé, avant la délivrance du Pass'sport et du Pass'culture, leur adhésion pour l'année 2021/2022 à l'école intercommunale de musique et de danse.
- **DÉCIDE** d'étendre cette décision à l'ensemble des associations ou structures partenaires de l'opération Pass'Sport et Pass'Culture Auchay-sur-Vendée.

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

2021-11-01 DÉLIBÉRATION POUR ACQUISITION DE TERRAIN ROUTE DE CHAIX

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ENTERINE** l'accord de principe du 19 janvier 2021 (délibération 20210103).
- **ACCEPTE** l'acquisition, à titre gracieux, d'une parcelle de 3a 7ca et d'une parcelle de 27a 31ca issues de la division parcellaire de la C 539 appartenant à Monsieur et Madame FRACHEA.
- **ACCEPTE** la prise en charge des frais de notaire inhérents à ces acquisitions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur Hidreau, maire délégué de Chaix et 1er adjoint, à signer l'acte notarié et tout document en lien avec ce dossier.

2021-11-02 MODIFICATION PARTIELLE DE LA DÉLIBÉRATION 20210304 DU 02 MARS 2021 RELATIVE A L'ACQUISITION PARTIELLE DE PARCELLES RUE DES VIGNES NOIRES

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir annuler les termes de la délibération 20210304 du 02/03/2021 pour la partie concernant l'acquisition des parcelles de M. Seychelles et les remplacer comme suit :

	Parcelles à acquérir	
	Propriétaires	Nouvelles références
M.Seychelles	AC 293	15 m ²
	AC 295	23 m ²

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus.
- **CONFIRME** l'acquisition de ces parcelles au prix de 1.00€ le m² + frais de notaire.
- **DIT** que les termes de la délibération 20210304 concernant l'acquisition des parcelles de Mme Brulet restent inchangés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Monsieur Hidreau, Maire délégué et 1er adjoint à signer l'acte notarié pour l'acquisition des parcelles de M.et Mme SEYCHELLES ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

2021-11-03 DÉLIBÉRATION POUR VALIDER UN AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX « LIAISON DOUCE »

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** les modifications du projet initial telles que décrites dans l'avenant n°1.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

2021-11-04 DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LES TRAVAUX ROUTE DE MASSIGNY

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** le devis présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **DIT** que les sommes nécessaires seront inscrites en investissement au budget de l'exercice.

2021-11-05 DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – VIREMENT DE CRÉDITS

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
D 204172- Autres EPL Bâtiments et installations	20 000€	0.00	0.00	0.00
Total D 204 : Subventions d'équipement versées	20 000€	0.00	0.00	0.00
D-2315: installations, matériel et outillage techniques	0.00	20 000€	0.00	0.00
Total D 23 Immobilisations en cours	0.00	20 000€	0.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	20 000€	20 000€	0.00	0.00

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ACCEPTE** le virement de crédit tel que présenté ci-dessus.

2021-11-06 RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** que chaque agent recenseur sera rémunéré sur la base d'un forfait de 693.00€ brut.
- **DÉCIDE** que Madame Trichet Marie-Claude, coordonnateur percevra des indemnités kilométriques

2021-11-07 PRISE DE COMPÉTENCE CRÉMATORIUM PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDÉE

Après en avoir délibéré à 18 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 1 ABSTENTION, le conseil municipal

- **APPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

- **APPROUVE** l'ajout d'un nouveau paragraphe 5.3.12. Crématorium aux compétences supplémentaires/facultatives des statuts de la Communauté de communes libellé ainsi qu'il suit : « La Communauté est compétente matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium ».

2021-11-08 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 SYCODEM

Le conseil municipal prend acte.

2021-11-09 ADMISSION EN NON-VALEUR

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Le conseil municipal

- **ADMET** en non-valeur les sommes présentées (69.80€).



CÉRÉMONIE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021



RECENSEMENT

L'équipe de recensement 2022

De gauche à droite - Betty Bonnaud, Marie-Claude Trichet, Nathalie Lemarcis, Irène Vercaemere

Initialement prévu en janvier-février 2020, celui-ci a dû être reporté suite à la dégradation des conditions sanitaires dû à l'épidémie de COVID 19.

Il aura lieu, pour l'ensemble de la population de la commune d'AUCHAY sur VENDEE du **20 janvier au 19 février 2022**

Trois agents recenseurs recrutés par la municipalité se déplaceront dans chaque foyer pour y déposer la déclaration dans les boîtes aux lettres ou en mains propres si le lien entre porte et boîte aux lettres n'est pas évident. **La réponse par internet est à privilégier**, elle est très simple à rédiger il suffit de suivre les consignes. Dans ce cas là, l'agent recenseur sera informé via SMS que la déclaration a bien été faite afin d'éviter d'éventuels oublis. Pour les autres cas l'agent recenseur viendra récupérer la déclaration remplie manuellement. Le coordonnateur veillera au suivi de la collecte. En cas d'absence, l'agent recenseur viendra se présenter chez vous.

Nous vous demandons de faire un bon accueil à nos agents.

Ce recensement est nécessaire notamment aux communes car il établit la contribution de l'état au budget de celles-ci, décide des équipements collectifs, des programmes de rénovation, du nombre d'élus au conseil municipal....

Recensement de la population 2022
Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !
 Encore plus simple par internet :
le-recensement-et-moi.fr



ÉTAT CIVIL

Cette année à Auchay-sur-Vendée, il y a eu **12 NAISSANCES, 4 MARIAGES ET 8 DÉCÈS.**

« Dans le cadre du respect de la réglementation en matière de protection des données, nous ne sommes pas autorisés à communiquer les données relatives à la vie privée des personnes ».

CALENDRIER 2022

QUAND ?	QUOI ?	PAR QUI ?	OU ?
Janvier			
8	Vœux municipaux	Municipalité	Chaix (salle polyvalente)
16	Loto	Quartier du Puy St Martin Auchay-sur-Vendée Longèves	Salle des OPS Fontenay-le-Comte
30	Jeux de société et d'estaminet	Faramine	Auzay
Février			
	Soirée Yellow/Black	AS4V Foot	Chaix (salle polyvalente)
Mars			
	Livraison de repas Vente Bières/Saucissons Marche solidaire Repas de chasse 6 ^{ème} Festival des Enfants	Tennis Club des 4 Vents Amicale Laïque Nonzobénin Société de chasse Auzay Nonzobénin	Auchay-sur-Vendée Auchay-sur-Vendée Forêt de Mervent Auzay (salle polyvalente) Centre équestre Font-le-Comte
5	Diner Dansant	Société de chasse Chaix	Chaix (salle polyvalente)
12	Repas Foot	AS4V Foot	Doix
Printemps	Tournoi Open	Tennis Club des 4 Vents	Chaix, St Martin de Fraigneau, Salle les 4 vents
Mai			
1	Vente Bières/Pizzas	Amicale Laïque	Auchay-sur -Vendée
8	Randonnée pédestre/vtt	Les Boucles de la Vendée	Auchay-sur -Vendée
26	Commémorations	AFN - UNC	Auchay-sur -Vendée
	Tournoi de foot	AS4V Foot	Terrain Foot Auzay
Juin			
	16 ans de Nonzobénin	Nonzobénin	Chaix
Juillet			
2	Fête des écoles	Amicale Laïque	Parc mairie Chaix
13	Fête Nationale	Municipalité et associations	Auchay-sur -Vendée
17	Course Cycliste	Les Boucles de la Vendée	Auchay-sur -Vendée
Octobre			
2	Vide-grenier	Comité des Fêtes/AFN-UNC	Auzay
Novembre			
Nov/Dec	Vente de chocolats Opération sapins de Noël	Amicale Laïque Amicale Laïque/Magasin Vert Fontenay	Auchay-sur -Vendée Auchay-sur -Vendée
11	Loto	Quartier du Puy St Martin Auchay-sur-Vendée Longèves	Salle des OPS Fontenay-le-Comte
18/19/20	Théâtre	Art-Thalie	Chaix (salle polyvalente)
25/26/27	Théâtre	Art-Thalie	Chaix (salle polyvalente)
Décembre			
2/3/4	Théâtre	Art-Thalie	Chaix (salle polyvalente)
17	Tournoi Futsal	AS4V Foot	Salle Les 4 vents Montreuil

TARIFS

► Tarifs des salles municipales

			Auchay-sur-Vendée		hors commune		vin d'honneur	caution	* forfait ménage
			journée	jour suivant	journée	jour suivant			
Auzay 1	grande salle, bar, cuisine	130 places tables, chaises	140	70	230	115	70	200	50
Auzay 2	bar, cuisine	40 places tables, chaises	70	35	110	55	*** 40	100	
Auzay ** Salle Edmond-Gauvrit		40 places tables, chaises	50				*** 30		
Chaix 1	grande salle, bar, hall	190 places tables, chaises	150	75	250	125	70	200	50
Chaix 2	petite salle, hall	40 places tables, chaises	50	25	80	40	*** 40	100	

* applicable si la demande est faite par le locataire ou si l'état des lieux le nécessite

** location uniquement aux habitants d'Auchay-sur-Vendée

*** la gratuité s'applique pour les réceptions organisées à l'occasion des sépultures pour les Auchayrois(es) et les inhumations sur la commune.

Ce tarif de location comprend les consommations d'eau et d'électricité

Les associations de la commune bénéficient, par année civile, de la 1ère location offerte, de la 2ème à 50% du tarif ainsi que de la gratuité pour leurs réunions et assemblées générales.

Cas particuliers

Association culturelle - représentations théâtrales, 135 € par séance à compter de la 2ème, chauffage inclus.

IMPORTANT : la convention d'utilisation et le règlement régissent les règles d'utilisation des salles municipales et devront être acceptés par le locataire au moment de la réservation.



TARIFS

TARIFS ASSAINISSEMENT

Taxe de raccordement : **1500 €**

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence assainissement est assurée par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

À compter du 1er janvier 2022, La Saur assurera pour le compte de la Communauté de communes le service d'assainissement.

Contact : 02 28 13 04 50
www.fontenayvendee.fr

TARIF GARDERIE MUNICIPALE

- 0,38 € du ¼ d'heure soit 1,52 € /heure
Tout ¼ d'heure commencé est facturé
- Pénalités de retard (départ des enfants après 18h30)
3,80 € par ¼ d'heure de dépassement

► Horaires :

- Matin, dès 7h30
- Soir, jusqu'à 18h30

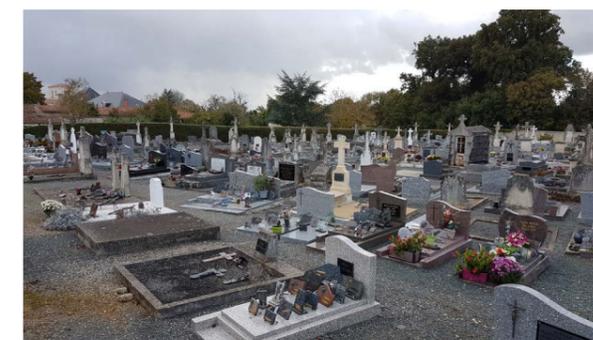
Tél . 02 51 51 89 84

TARIFS CANTINE

- Enfant inscrit à l'année : **2,92 €**
- Enfant inscrit occasionnellement : **3,64 €**
- Enfant inscrit hors commune : **3,43 €**
- Enseignant du RPI : **4,61 €**
- Repas des rationnaires extérieurs : **5,64 €**

Tél. restaurant école AUZAY : 02 51 51 01 79

Tél. restaurant école CHAIX : 02 51 51 95 04



► EMPLACEMENTS

- Emplacement 2 personnes (3,30 m²)
 - 30 ans (renouvelable) : 99 €
 - 50 ans (renouvelable) : 165 €
- Emplacement 4 personnes (5,50 m²)
 - 30 ans (renouvelable) : 165 €
 - 50 ans (renouvelable) : 275 €
- Utilisation du caveau provisoire : Gratuit

COLUMBARIUMS

► Module (1 case) avec fourniture de la plaque à gravée

- 20 ans : 500 €
- 30 ans : 750 €

► Cavurne 60 x 60 x 60 cm

- 30 ans : 400 €
- 50 ans : 600 €

JARDINS DU SOUVENIR



► Espace dispersion au Jardin du Souvenir avec fourniture de plaque gravée : 100 €





ÉCOLE RPI

Pour cette rentrée scolaire, l'école « 123 Soleil » compte 59 élèves répartis en 3 classes, soit des effectifs très confortables (16 TPS-PS-MS, 22 GS-CP et 21 CP-CE1).

Pour toutes les familles qui souhaiteraient scolariser leur enfant né en 2019 pour la prochaine rentrée, n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice, Mlle Mélissa Merienne, ou auprès de la mairie.

L'école Magellan de Chaix, de son côté, compte deux classes composées de 41 élèves. La classe de CE2-CM1, prise en charge par Virginie Nivet, compte 25 élèves et celle de CM2 est prise en charge par Aurélien Nivet et se compose de 17 élèves.

A chaque année, ses projets.
Les élèves de l'école « 123 Soleil », ont pu finaliser leur projet de peintures murales autour des contes. Ce projet a nécessité l'aide financière et matérielle de la mairie et de l'amicale laïque que nous remercions sincèrement une nouvelle fois.

Pour cette année 2021 / 2022, les élèves découvriront leur environnement proche (la forêt, la vie de village, la rivière, la mer ...) Nous avons déjà pu bénéficier d'une rencontre enrichissante avec M. Dervin garde forestier auprès de l'Office Nationale des Forêts.

Cette année les élèves de l'école Magellan sont partis deux jours en forêt à Mervent. Ils ont fait une course d'orientation ainsi que du VTT dans une forêt relativement humide et boueuse. Ils se sont également initiés au kayak. Ces activités étaient menées par les éducateurs de la base nautique de Mervent. Ils bénéficieront, une fois encore, de séances de sécurité routière ainsi que de séances de natation.

Tous ces projets et ces sorties sont rendus possibles grâce à l'investissement des membres de l'Amicale Laïque qui nous aident à les financer. Nous les remercions chaleureusement.

Nous espérons pouvoir vous présenter l'ensemble de leurs projets lors de la fête de fin d'année qui est prévue le samedi 02 Juillet 2022 dans le parc de la mairie de Chaix.

L'équipe enseignante tient également à remercier les bénévoles qui se sont portés volontaires pour encadrer les élèves lors de l'aide aux devoirs mise en place conjointement par la mairie et les directeurs des écoles.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2022, pleine de bonheur et de réussite.

Mélissa Mérienne et Aurélien Nivet, Directeurs.



Classe de PS/MS de Mme MERIENNE



Classe des CP/CE1 de Mme Pignard

Peintures murales réalisées par les élèves de l'école 123 soleil d'Auzay année scolaire 2020/2021
 sous la direction artistique de Marie Jeannot, aidée de Josy Couteau
 avec la participation financière de : la Mairie, l'Amicale Laïque et la COOP.
 Ces peintures murales sont inspirées des contes partagés par Céline Cossard.
 Projet initié par les membres de l'équipe enseignante : Mélissa Merienne, Béatrice Boussemart, Pinaud



Classe de GS/CP de Mme BOUSSEMARY



AIDE AUX DEVOIRS



L'aide aux devoirs pour les enfants de l'école Magellan est assurée le lundi par Mesdames Pascale GRIGNON et Murielle OUVARD. Madame Josy COUTEAU assurera leur remplacement en cas de besoin. Cependant malgré la bonne volonté de ces bénévoles, l'équipe s'avère insuffisante pour répondre à tous les besoins. Dès lors, le second créneau hebdomadaire n'a pas été reconduit.

Les enfants de CP et CE1 de l'école 1 2 3 Soleil sont accompagnés par Jean-Yves et Marie-Jo TURBÉ le mardi après les cours.

L'appel à de nouveaux bénévoles est relancé afin de répondre aux besoins des élèves de l'école Magellan par la mise en place d'un second créneau d'intervention. Il n'est pas nécessaire d'habiter sur la commune pour être bénévole.

CLUB DE LECTURE



Club de lecture pour tous les Auchayrois(se) et les Amis d'Auchay-sur-Vendée

Le 10 novembre dernier le club de lecture a ouvert ses portes dans la salle d'activités culturelles, route de Fontaines à Chaix (à côté du stade). Si aujourd'hui, sa forme définitive n'est pas totalement déterminée certains repères sont posés. Ainsi, une séance de lecture est programmée le mercredi à 15h pour les ados et les adultes. Un créneau est envisagé pour les enfants un samedi par mois de 16h30 à 17h30 encadré par Irène VERCAEMERE et Marie-Jo TURBÉ et en présence des parents s'ils le souhaitent. Une veillée lecture «nouvelles et poésies» est également envisagée une fois par mois, le vendredi soir; les ados y sont particulièrement attendus. A la belle saison nous pourrions envisager des soirées pique-nique.

L'entrée est libre et gratuite sous réserve du respect des règles sanitaires. Chacun participe dans un esprit convivial. Une organisation pour assurer le covoiturage se mettra en place suivant le besoin.



NOS ASSOCIATIONS

Ces pages sont destinées aux associations de la commune qui souhaitent informer la population sur leurs activités, et qui nous ont communiqué leurs informations.

AUZAY S'ANIME

L'année 2021 s'achève doucement et laisse sa place à une nouvelle année 2022 qui, nous l'espérons tous, sera de moins en moins rythmée par les contraintes sanitaires. Cependant, nous l'avons tous constaté ces derniers mois, les associations culturelles, sportives et artistiques locales reprennent vie petit à petit, et prennent à nouveau plaisir à organiser et proposer de nouvelles manifestations qui manquaient tellement à toutes et à tous pendant ces longs mois d'activités au ralenti ou/et d'isolement contraint. Notre comité des fêtes « Auzay s'anime » a, lui aussi, repris du service à la fin du printemps 2021, avec une certaine envie de se réunir à nouveau pour vous proposer des moments de convivialité au sein de la commune mais aussi avec une profonde émotion suite au décès accidentel de Laurent, membre très actif et aimé de notre association...

Doucement puis passionnément, nous nous sommes employés à vous proposer une « fête de l'été » nouvelle formule début juillet, dans le parc de la mairie de Chaix avec restauration et buvette, structures gonflables, orchestre type « guinguette », soirée dansante avec DJ. Ce projet réjouissant pour nous, nous a motivé pour redémarrer notre activité et vous proposer enfin une belle soirée d'été conviviale, gaie et légère. Malheureusement, notre vieux copain Covid un peu trop collant nous a imposé subitement un pass sanitaire trop compliqué à mettre en oeuvre en quelques heures pour pouvoir offrir une soirée de qualité, et qui aurait inévitablement freiné certains d'entre vous à venir.

Mais ayant préparé cette soirée jusqu'au dernier moment, nous savons désormais que le site du parc de la mairie de Chaix sera idéal pour ce genre de manifestation festive communale et ce n'est donc que « partie remise » pour vous inviter à une future fête de l'été.

A l'automne, quel plaisir de vous revoir enfin à notre traditionnel vide-grenier (toujours co-organisé avec l'association des anciens combattants UNC) que ce soit en tant qu'exposants ou bien en tant que simples visiteurs ! Evidemment, les exposants n'ont pas pu venir en nombre du fait du report de deux semaines de notre brocante. Mais nous ne regrettons pas d'avoir retardé cette manifestation (la météo tempêteuse du week-end du 2-3 octobre nous a d'ailleurs donné raison) car en ce dimanche 17 octobre, l'ambiance était plutôt sympathique et chaleureuse sous un doux soleil d'automne. Merci à vous d'être venus nombreux flâner et discuter dans le centre bourg d'Auzay ce jour-là.

Pour 2022, des projets de festivités estivales sont en cours de réflexion, y compris avec la municipalité et les autres associations de la commune. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous prochainement pour vous tenir informés des « réjouissances » de cette nouvelle année.

Nous renouvelons nos remerciements les plus chaleureux et les plus sincères à toutes les personnes qui nous aident pour assurer le bon déroulement et la réussite de ces manifestations et nous comptons sur votre présence pour que celles-ci restent joyeuses et conviviales.



Les membres du comité des fêtes « Auzay s'anime » vous présente leurs meilleurs vœux festifs pour cette nouvelle année 2022 !

Président : TIRBOIS Guillaume

FC AUZAY - CHAIX

SAISON 2021/2022, SOUS LE SIGNE DE LA REPRISE

Prendre plaisir à pratiquer une activité sportive encadrée et permettre à des jeunes et moins jeunes de découvrir ou faire un sport pour être en bonne santé sera encore notre objectif cette nouvelle saison.

Nous avons de belles infrastructures qui nous permettent d'accueillir nos 180 licenciés football et nos 52 licenciés **basketball**. Ce sont des équipements sportifs indispensables au bon fonctionnement du club. C'est pourquoi, nous remercions vivement la municipalité de Auzay-sur-Vendée pour sa confiance et son accompagnement.

La saison 2020/2021 a certes été marquée par la crise sanitaire. Cependant, nous avons réussi à mettre à profit cette période si particulière en rédigeant notre projet associatif 2021/2024. Ce projet se développe selon trois axes :

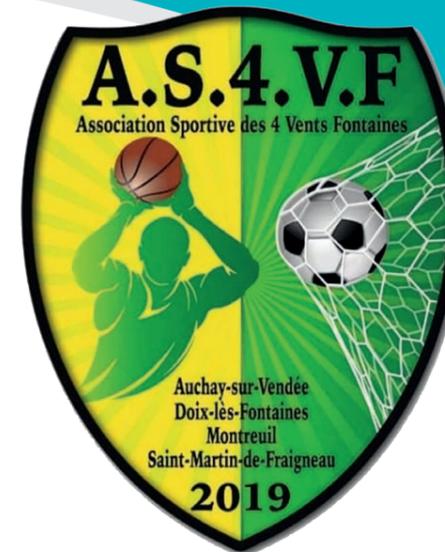
- Projet associatif
- Projet sportif
- Projet éducatif

Désormais, nous souhaitons proposer un encadrement qualitatif en s'appuyant sur des entraîneurs diplômés du club. Nous souhaitons également proposer plus de pratiques telles que le Futsal, le Foot Santé ou le Multi-Sport. Un autre axe important que nous voulons développer c'est la communication et le partenariat privés et publics. Enfin, le dernier axe va nous permettre de mettre plus en valeur l'arbitrage ainsi que l'esprit du jeu.

Comme vous le voyez, l'A.S.4.V.Fontaines se lance un nouveau défi pour les saisons à venir. Pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés, nous avons recruté trois jeunes en contrat d'apprentissage.

- **Lucie DEME** qui passe un BP JEPS option APT (Activité Physique pour Tous) et souhaite devenir éducatrice sportive
- **Rudy GUILLEMOTEAU** qui passe également son BP JEPS option APT pour devenir éducateur sportif
- **Enzo RENO** qui est chargé de la partie marketing sportif en tant que Bachelor Commerce et Management Opérationnel – Spécialité Marketing Digital et Relations clients.

Nous sommes fiers de pouvoir accueillir au sein de notre beau club ces trois jeunes originaires de Doix-Lès-Fontaines et Montreuil.



De gauche à droite : Enzo RENO - Samantha GUILLEMOTEAU - Elodie BATY Damien BELAUD - Rudy GUILLEMOTEAU



Lucie DEME

FARAMINE

« Jour après jour dévide la bobine à histoires, file les contes et passe la mémoire ».

Depuis 2007 l'association propose des animations autour des contes (spectacles) et des ateliers thématiques pour tous publics, scolaires et adultes (calligraphie, enluminure, marionnettes et jeux).

Faramine intervient régulièrement dans les écoles, maisons de retraite et villages vacances du secteur, autour de la thématique de l'oralité et de la notion de passeur de mémoire.

« Chaque homme cache en lui un enfant qui veut jouer » (Friedrich Nietzsche).

L'association propose également la location de grands jeux en bois et la découverte de jeux de société originaux ou traditionnels. La location de jeux a été la seule activité de l'association qui a pu perdurer avec les contraintes sanitaires. Effectivement, comme de nombreuses associations, Faramine a été elle aussi impactée par la crise sanitaire. Si nos activités ont été quelque peu au ralenti, nous démarrons cette nouvelle période avec de nombreux projets dans notre besace !

De belles idées ne demandent qu'à éclore autour des projets communaux (comme le nouveau club de lecture), et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de notre réflexion en cours d'année !

Pour l'heure, Faramine renouvelle comme chaque année son traditionnel « **Festival de jeux de société et d'estaminet** », **le dimanche 30 janvier 2022 à la salle des fêtes d'Auzay, de 10h à 18h, (entrée libre).**

Au programme, jeu des enveloppes, animations surprises, boissons, crêpes et bar à soupe autour de la découverte de jeux d'estaminet et de société. L'occasion de réunir petits et grands et de retrouver le plaisir de jouer !

Pour tous renseignements complémentaires :

Irène VERCAEMERE, intervenante (06 86 01 74 97), Valérie DIDELOT, trésorière (07 86 77 08 98).

Bonne et heureuse année 2022 à tous !

QUARTIER DU PUIS ST MARTIN

AUCHAY-SUR-VENDEE - LONGEVES



L'année 2021 fut une année particulière pour le Quartier du Puits St Martin, comme ce fut le cas pour beaucoup d'associations. L'assemblée générale du Quartier s'est déroulée le samedi 29 mai dans la salle des fêtes de Chaix. Une trentaine de personnes était présente ce jour-là.

Suite à la fusion des communes d'Auzay et de Chaix pour devenir une seule et même commune dénommée Auchay-sur-Vendée, sur proposition de la Présidente et approuvé à l'unanimité des membres présent, le nom du quartier devient « QUARTIER DU PUIS SAINT MARTIN AUCHAY-SUR-VENDEE LONGEVES »

BIENNALE 2022

Dans quelques mois, nous espérons enfin que la biennale va pouvoir se dérouler, les chars avec les Vicomtesses et leurs Demoiselles d'Honneur vont défilé dans les rues de Fontenay, ainsi que les fanfares et les groupes de danseurs et danseuses. Nous souhaitons vous voir nombreux le week-end de la Pentecôte dans les rues de Fontenay pour applaudir les chars du Quartier et place de Verdun, pour vous restaurer à notre stand.

La fabrication des structures des chars arrêtée en raison de la crise sanitaire est maintenant terminée, il ne reste plus que le collage des fleurs en crépon à réaliser. Celui-ci ce fera à partir du mois de mars 2022.

Les personnes qui seraient intéressées par les activités du Quartier : collage des roses, défilé dans les groupes de danseurs ou autour des chars le jour de la Biennale ou bien encore service au stand sur la place Verdun, peuvent venir nous rejoindre, nous serons très heureux de les accueillir au sein du Quartier du Puits St Martin Auchay sur Vendée Longèves.

Le dimanche 19 janvier 2020, le Quartier organise un loto à la salle des OPS de Fontenay-le-Comte, avec de nombreux lots de valeur.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année

Contact : Déborah DURET - Tel : 06 58 19 50 20 - Email : debo.fredo.85@hotmail.com

Présidente : Virginie Chauvin
Trésorière : Valérie Didelot
Secrétaire : Valérie Le Guyader



LES BOUCLES DE LA VENDÉE



Notre association, comme beaucoup d'autres du à la crise sanitaire COVID 19, a été pénalisée dans ses activités. Nous n'avons pas pu organiser nos manifestations, et ce fut pour nous un regret de ne pas pouvoir partager ces moments d'échanges et de détente, avec l'annulation du cyclo-cross de Janvier, du 1er Mai randonnée pédestre et VTT, et du report de notre assemblée générale de Mars à Octobre.

Suite à l'amélioration sanitaire l'association a redémarré avec l'organisation le 18 juillet, de la course inter Régionale 2° 3° Cat. & juniors & pass'Open et championnat de Vendée 2° et 3° catégories départ, arrivée au stade Louis Guillemet, où les coureurs ont effectué 11 tours de 9,5 km. Ensuite arrive le 12 Septembre avec la Coupe Régionale de VTT cross-country des Pays de la Loire, avec départ, arrivée route Chaillot sur un circuit de 6,5km empruntant chemins, champs, prairies, et le cours de la Vendée de BRILLAC à MASSIGNY.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 7 Octobre 2021 en présence de M. le Maire Dominique GATINEAU, ainsi que M. le député de la Vendée Pierre HENRIET, et de 30 personnes bénévoles à l'association.

PERPECTIVES POUR 2022 :

Dimanche 1er Mai randonnée pédestre et VTT
Dimanche 17 Juillet course cycliste sur route.

REMERCIEMENTS :

L'association les Boucles de la Vendée remercie l'ensemble de la Municipalité, et plus particulièrement M. le Maire Dominique GATINEAU pour l'aide qu'il nous apporte face aux différents projets au long de l'année, aux Maires des communes environnantes, au conseil départemental, aux partenaires, aux Élus, et un énorme merci aux bénévoles pour leurs engagements car sans eux rien ne serait possible. J'en profite pour faire appel aux bénévoles pour l'année 2022.

L'ensemble du bureau est heureux de vous souhaiter tous leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour la nouvelle année 2022.

Renseignements au 06 15 52 94 14
Mail dominique.daguze@sfr.fr

LE BUREAU

Le Président : Dominique DAGUZÉ
Les Vice Présidents : Jacques PHELIPPEAU, Arthur CAQUINEAU
Trésorière : Christiane GOMARD, trésorière adjointe Aline BERTRAND
Secrétaire : Colette REMAUD, Secrétaire ADJOINTE Line GIRAUD
Membres : Martine BREMAUD, Patrick CAQUINEAU, Christian LACOTTE
Lionel GROLLEAU, Philippe NOVACOVIC.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse de Chaix est une association qui regroupe 26 personnes sur Chaix. Comme vous avez pu le constater, il n'y a pas eu de fêtes d'organisé pour la saison 2021-2021 comme nous le faisons d'habitude, « année Covid oblige ».

Cette saison est redémarrée avec beaucoup de pression avec la présence de nombreux sanglier. Cette saison deux nouveaux chasseurs nous ont rejoint. Un repas animé sera organisé le samedi 5 mars 2022 à la salle des fêtes de Chaix.

Le bureau se compose ainsi :

Président : Jean-Marie Bremaud
Vice-président : René Legrand
Trésorier : Patrick Caquineau

Membre du bureau : Nicolas Auger, François Bazire, Roland Bernier, Lionel Grolleau, Jean-Marie Manceau, Tony Toumi. Par la Saint Hubert, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Contact : Jean-Marie Bremaud 06 07 76 66 06

TENNIS CLUB DES 4 VENTS

Pour l'année 2021-2022

Nous avons effectué un petit remaniement du bureau, plus exactement le remplacement du président, Mr MARSAULT Adrien remplacé par moi-même Jérémy GUILLON ancien vice-président du club (l'administratif pour le changement de président est en cours avec la préfecture).



Sur le plan sportif, Le TC4V a repris les entrainements en salle le 6 septembre 2021.

Le club compte actuellement 15 licenciés.

Le TC4V a engagé 2 équipes senior en championnat d'hiver, ce championnat a débuté le 10/10/2021 pour l'équipe 1. Les journées de championnat à domicile se dérouleront à la salle des 4 Vents, voici les dates de ces journées de championnat à domicile :

07/11/2021 - 21/11/2021 - 05/12/2021 - 09/01/2022 - 27/02/2022

Manifestations en prévisions pour l'année 2021-2022

Le TC4V travail sur l'organisation de sa traditionnelle vente de repas livré à domicile (date non définie mais envisagée entre janvier 2022 et avril 2022).

Le TC4V souhaite comme toutes les années organiser son traditionnel tournoi « Open » homologué par la Fédération Française de Tennis (Tournoi prévu entre Mai 2022 et Juin 2022).

Le Club engagera une équipe en championnat d'été.

Sportivement

Jérémy GUILLON 06 43 43 15 18

CLUB L'AGE D'OR



A l'arrêt depuis le 19 mars 2020, nos activités « Belote, Tarot, Scrabble, Rummikub, Marche... » ont pu reprendre le 9 septembre 2021 à la salle réservée pour le Club à l'Espace Edmond Gauvrit. La reprise s'est faite sur présentation du Pass sanitaire, tous vaccinés (obligatoires). La vaccination n'empêchant pas d'être « cas contact », nous sommes attentifs au moindre doute et appliquons ou appliquerons strictement les consignes et les gestes barrières, car la crise sanitaire n'apparaît pas encore terminée.....

Nous espérons que l'année 2022 nous apportera plus de souplesse dans notre quotidien afin que nous puissions tous reprendre nos activités normalement.

Si vous souhaitez nous rejoindre, le club est ouvert tous les jeudis après-midi à partir de 14h30, n'hésitez pas à contacter

Le bureau :

Irène Mallard-Savineau Présidente : 06 37 44 77 34

Simone Deborde Vice Présidente : 06 67 70 67 60

Francette Berthommeau : Trésorière : 06 37 13 86 16

Marie-Claire Rousseau : Secrétaire : 06 44 24 28 22

Avec nos Meilleurs Vœux pour 2022.

LES P'TITS DRÔLES

Association d'assistantes maternelles d'Auchay-sur-Vendée.

Depuis sa création en 2016, les adhérentes de l'association peuvent se réunir librement à la salle des activités culturelles de Chaix, (salle mise à leur disposition par la municipalité) les mardis et jeudis matin, avec les enfants de 3 mois à 3 ans. Ces rencontres permettent aux enfants de faire des activités en groupe, de la motricité et de se sociabiliser.

La crise sanitaire de la COVID 19, a amené l'association à suspendre ses activités. Mais nous avons pu les reprendre dernièrement et effectuer notre sortie au Zoo de Mervent et pique-niquer sur place avec les enfants le 6 juillet 2021. Une autre sortie était programmée pour fin Septembre (promenade en roulotte dans le marais poitevin) mais la météo et quelques enfants malades nous ont obligés à reporter celle-ci pour le printemps prochain.

Parallèlement, le Relais des assistants(es) maternels(les) itinérant (RAMI) permet à toutes les assistantes maternelles des communes de la Communauté de Communes du pays de Fontenay le Comte, de participer à des matinées d'éveil proposées par Ida GUERESSE qui sont bénéfiques tant sur les échanges professionnels que sur la socialisation des petits.

Le 14 octobre dernier, sur l'invitation de Mme GUERESSE, les enfants ont pu participer à un petit spectacle « la ferme de Tiligolo » à Longèves où ils ont pu rencontrer et caresser les animaux (chevrettes, moutons, cochonnet, lapins, canards etc...)

Nous remercions les municipalités d'Auchay-sur-Vendée et Doix-lès-Fontaines pour leur soutien tant financier que matériel et vous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2022.

Présidente : Cathy PIZON

Vice-présidente : Magalie ALBERT

Secrétaire : Laetitia BLAIZEL

Trésorière : Laurence PEAN



NONZOBENIN

16 ans d'un bel engagement humanitaire...
Les enfants grandissent...
Les projets évoluent...

Nos trente orphelins très démunis accueillis sous le toit de l'orphelinat depuis l'âge de 6 ans poursuivent leur chemin de vie au mieux. Certains d'entre eux avancent dans leur cursus scolaire du CE1 à la terminale, d'autres sont à l'université de Cotonou pour des études de sciences économiques, droit et lettres, puis les jeunes diplômés abordent la vie active en hôtellerie, ouverture d'atelier de couture et coiffure.

Le travail et l'encadrement constants des mamans béninoises Akouélé et Léonie, sous la responsabilité de notre délégué local sur le terrain Antoine Fandegla, permettent de mener de façon satisfaisante le fonctionnement de l'orphelinat grâce à une solide concertation et collaboration.

Deux points forts depuis le début de l'année dans nos démarches et projets :

- **L'objectif** de l'association est de venir en aide à un enfant en grande vulnérabilité au sein de son milieu familial.
- **L'action** de l'association est de soutenir l'enfant dans sa globalité (scolaire, médicale, psychologique et matérielle) au sein de l'orphelinat.
- **La finalité** de l'association est d'avoir accompagné l'enfant jusqu'à un métier afin de devenir un béninois digne et honorable au sein de son propre pays.

Le projet de Maîtrise de l'eau est fonctionnel et va encore s'améliorer....

La construction d'un puits, d'un château d'eau alimentés par des panneaux photovoltaïques ont permis d'assurer l'alimentation en eau par 3 bornes fontaines à l'intention des villageois.

Un nouveau projet de construction d'une citerne de 44m³ a démarré pour la récupération des eaux de pluie au profit du jardin.

De ce fait, le jardin plus productif permettra de voir augmenter le nombre d'enfants pouvant recevoir un repas par jour à la cantine solidaire de l'association. La pandémie a touché fortement les familles béninoises par la fermeture des frontières, les prix ont alors flambé et la famine s'est installée, les enfants ont faim. A cet effet, une cagnote solidaire en ligne a été mise en place en mars ce qui a permis d'offrir à 122 bénéficiaires un repas par jour de mi-avril à mi-juillet

Pour 40 euros par an un enfant pourra recevoir un repas par jour et rejoindre l'école.

Futur projet pour 2022 : ouverture d'un cabinet dentaire

Le container a quitté la France le 30 octobre dernier vers le Bénin emportant un fauteuil dentaire et tout le matériel nécessaire afin de mettre à disposition de la population un cabinet dentaire.

Le besoin était urgent puisse qu'aucun soin dentaire ne pouvait être assuré pour la population de 550.000 habitants de l'arrondissement.

Notre engagement humanitaire peut se poursuivre grâce aux partenaires, donateurs et bienfaiteurs. Merci à tous ceux qui y ont contribué. Nous restons à la disposition de tous.
Nous remercions aussi particulièrement, Antoine Fandegla, notre délégué local sur le terrain, pour son investissement sans relâche du suivi des enfants et la gestion de nos projets avec succès.

Christine HIDREAU,
la présidente

1, route de Chaix
Auchay-sur-Vendée
Tél : 06 08 61 37 89
nonzobenin@yahoo.fr



VIE PAROISSIALE

Communauté Catholique :

La paroisse Notre Dame des Source regroupe 7 clochers :
Auzay, Chaix, Fontaines, Montreuil, Le Poiré sur Velluire, Saint Martin de Fraigneau, Velluire

Le presbytère est situé au, 24 rue de l'église, Fontaines, 85200 Doix-les-Fontaines
Tél : 02 51 51 82 38

fontaines@diocese85.org ou ndsfontaines@orange.fr

Permanence au presbytère de Doix-les-Fontaines, lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h.
Curé de la Paroisse : Abbé François BIDAUD au 06 24 66 30 20.
Équipe pastorale : Père François BIDAUD, Père Louis-Marie FILLON, Marie-Claude TRICHET, Dominique JOURDAIN, Otilia CRUZ, Marie-Bernadette ALIGNÉ, Philippe BAZIRE.

Inscription au catéchisme pour les enfants de CE1, CE2, CM1, CM2, renseignements pour Baptême, Mariage, Sépulture...veuillez contacter le presbytère.

Pour les sépultures à **AUCHAY-SUR-VENDEE**, merci de contacter Marielle Bazire au 02 51 51 80 51.

Horaires des messes sur : doyenne-fontenay.catho85.org/horaires-des-messes et affichage sur la porte des églises.

Établissements d'enseignement catholiques : Ecole l'Eau Vive

30 rue du Docteur Rouger, Fontaines, 85200 Doix-les-Fontaines Tél : 02 51 51 90 80

Nouvelles paroisses à partir de septembre 2022

Après plus de 18 mois de discernement un contour des nouvelles paroisses proposé à l'unanimité par le comité de pilotage est soumis à validation par Monseigneur François Jacolin notre évêque.

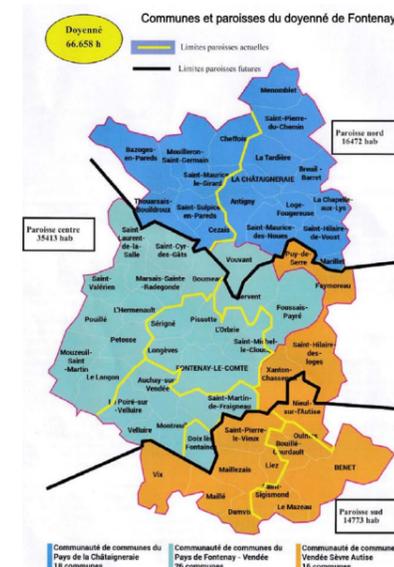
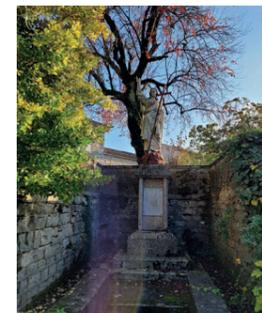
Le cahier des charges avait fixé une évolution allant de 8 paroisses actuelles à 4 à 6 pour notre doyenné qui suit les contours des communautés de communes (sauf Nalliers) du pays de la Chataigneraie, du pays de Fontenay-Vendée et de Vendée Sèvre Autise. Pour tenir compte des souhaits, de différents critères et orientations de notre évêque, il en a été proposé 3 : Nord, Sud, Centre.

Pour ce qui concerne notre commune, nous devrions être rattachés à celle du centre soit autour de la ville de Fontenay-le-Comte. Ces nouvelles paroisses sont de grandes tailles aussi va-t-il falloir nous réinventer ensemble avec les acteurs : équipes paroissiales, mouvements, générations jeunes et moins jeunes.

En attendant septembre 2022 la communauté paroissiale continue de répondre à vos demandes et pour l'avenir nous vous tiendrons au courant des possibles changements dans l'organisation de notre communauté de proximité.

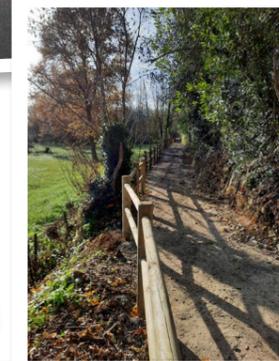
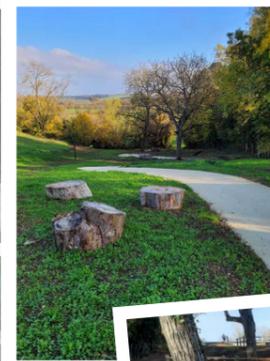
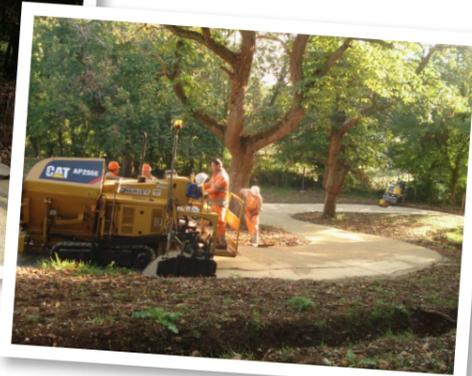
Communauté Protestante :

Église Protestante Unie de Fontenay-le-Comte et du Sud Vendée
Le Temple est situé au 57 rue Kléber, 85200 Fontenay-le-Comte Tél : 02 51 69 49 54



RÉALISATIONS

Réalisation de la liaison douce



Réfection du pont Eiffel



Redevance : les indispensables :

► Restituez votre carte d'accès en cas de départ pour éviter qu'elle vous soit facturée...

La carte d'accès est un équipement de collecte puisqu'elle vous permet d'ouvrir les conteneurs enterrés et d'entrer en déchèterie : pensez à la restituer au Sycodem lors du départ d'un logement si vous quittez notre territoire. Au-delà des 15 jours qui suivent la clôture de votre compte, sa non-restitution sera facturée 15 €. Une carte retournée est réinitialisée et remise en stock pour un futur usager.

► Déclarer son arrivée ou son départ du logement : ouvrez/fermez votre compte « Sycodem » comme l'eau et l'électricité

L'eau, l'électricité et...les déchets : à chaque emménagement ou déménagement, prenez l'habitude de contacter nos services par téléphone, mail ou site internet afin d'ouvrir ou fermer votre compte auprès du Sycodem. Cette démarche permettra un calcul exact de votre Redevance suivant l'utilisation du service et la période d'occupation du logement.

► sycodem.webusager.fr :

Inscrivez-vous gratuitement et connectez-vous pour **suivre votre consommation du service de collecte** : dates et heures de vidage de vos bacs, de vos dépôts en conteneurs enterrés, de vos entrées en déchèterie ; numéros d'identification de vos équipements...

Dépôts sauvages : stop aux incivilités !

► Les déchets ce n'est pas à côté de la poubelle mais à l'intérieur !

Un geste évident mais pas tant que ça si on constate les volumes de déchets abandonnés sur notre territoire. Plus de 5 000 L de sacs noirs abandonnés sont collectés toutes les semaines par les services du Sycodem, sans compter les matelas, mobilier cassé, et autres encombrants, retirés par les services municipaux. Ajoutons à cela, les bouteilles vides soigneusement posées au pied des conteneurs à verre alors qu'il suffit de les jeter à l'intérieur...

Depuis plusieurs mois, les communes et le Sycodem se mobilisent pour mettre en place des moyens d'actions qui iront en s'accroissant dans les semaines à venir : information, sensibilisation, répression, verbalisation...

Cette situation actuelle qui pollue notre cadre de vie doit cesser.

Les emballages et le papier ne se mélangent pas

► Contrairement au message diffusé actuellement dans un spot publicitaire télévisé, les emballages et le papier se trient séparément en Vendée et sur le territoire du Sycodem.

Les consignes de tri de chaque département peuvent varier suivant le dispositif de ramassage en place et selon le centre de tri des emballages qui prend en charge ces derniers.

En Vendée, le contenu du bac jaune est transporté vers le centre de tri VENDEE TRI, géré par Trivalis à La Ferrière. Ce centre de tri permet d'opérer un tri optique sur les différentes matières pour les séparer. C'est d'ailleurs le travail d'un centre de tri : distinguer les emballages par matière. Cette séparation permet un recyclage adapté.

Le papier de courrier, d'écriture ou de lecture, déposé dans les conteneurs d'apport volontaire par les habitants du Sycodem est acheminé, sans tri, vers une papeterie pour son recyclage. Le papier déposé par chacun de nous n'a pas besoin d'être re-trié car il l'est parfaitement dans les conteneurs. Et ce depuis des années.

Aussi, le spot publicitaire diffusé à la télévision sur le tri des emballages et du papier, ne s'adresse pas aux Vendéens puisque les emballages et le papier se trient séparément, pour le parfait recyclage de chacun d'entre eux.

Subvention pour l'achat et la location de broyeurs de végétaux

► Depuis le 1er octobre 2021, le Sycodem subventionne l'achat ou la location groupé d'un broyeur de végétaux, auprès de ses partenaires conventionnés.

Les végétaux sont une véritable ressource pour nos jardins : en paillage ou en compostage, le broyat permet de structurer le sol, maintenir l'humidité, limiter la pousse d'adventices, favoriser la dégradation des biodéchets, etc. C'est pourquoi le Sycodem a décidé d'accompagner ses usagers dans le broyage des végétaux. Le soutien financier du Sycodem est conditionné à un achat ou une location en collectif, de 2 à 5 foyers. L'objectif ? Éviter le suréquipement et la sous-utilisation d'un matériel qui bien souvent n'est utile qu'une à deux fois par an par foyer. Le principe de l'achat collaboratif vise à inscrire l'opération dans une « économie circulaire ». Pour s'assurer d'un matériel de qualité et durable, le Sycodem s'appuie sur les professionnels de motoculture locaux pour conseiller au mieux les futurs utilisateurs en fonction de leur besoin.

Renseignements et inscription : www.sycodem.fr (rubrique « Actualités » ou rubrique « Des solutions pour réduire mes déchets » : Simulation et formulaire de demande en ligne).

PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE D'AUZAY

Mise en service et fin du chantier

Le parc éolien a été mis en service en juin 2021.

Dans le cadre du chantier, d'importants travaux de remise en état de plusieurs routes communales, des chemins d'exploitation et des parcelles concernées par les éoliennes ont été menés. Ces travaux ont eu lieu en septembre et octobre 2021.

Des mesures en faveur du paysage pour les habitants d'Auchay-sur-Vendée

Dans le cadre de ce parc éolien, plusieurs mesures sont en train d'être mises en place afin d'obtenir une meilleure insertion paysagère :

- L'enfouissement des lignes électriques de la rue Jacques de Maupéou est en cours de réalisation et devrait être finalisé d'ici la fin d'année.
 - La plantation de haies est prévue pour mars 2022 :
 - le long de la route de la Cible à proximité des lotissements,
 - sur une parcelle à proximité du tri sélectif d'Auzay
 - et autour des postes de livraison,
 - ainsi que le réaménagement des abords de l'étang à proximité de la rue de Maugré en avril 2022. Plantation, table de pique-nique, aire de parking : tout sera beau pour accueillir les habitants pour les beaux jours !
- Au total, un budget de 250 000€ est dédié par WPD pour la mise en place de ces mesures dans la commune.



Photomontage avant/après de l'enfouissement des lignes électriques

Des ressources supplémentaires pour la commune

Le parc éolien va apporter des ressources supplémentaires conséquentes pour la commune via les retombées fiscales du parc. Un parc éolien est comme une entreprise supplémentaire sur le territoire de la commune. Elle s'acquitte donc de la Contribution économique territoriale (CET), de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe sur le foncier bâti. Selon les taux définis par la loi de Finances, les retombées fiscales devraient être les suivantes :

- Pour la commune d'Auchay sur Vendée : 86 000€/an
- Pour la Communauté de commune Pays de Fontenay Vendée : 140 000€/an

Incident de pale à la suite de la tempête

Dans la nuit du 20 au 21 octobre 2021, une pale de l'une des 9 éoliennes du parc éolien a été endommagée par la tempête Aurore qui a balayé l'Ouest de la France. À la suite de cet incident, le parc a été mis à l'arrêt et le site a immédiatement été mis en sécurité.

Dans les jours suivants, la partie de la pale rompue a d'abord été déposée au sol, puis le reste de la pale démontée par grue et les débris ramassés.

Les investigations pour déterminer les causes techniques de l'incident sont en cours.

Le redémarrage des 8 éoliennes se fera, après accord du Préfet, dès lors que tout risque sera écarté. L'éolienne endommagée sera elle remise en état dans un second temps.

A noter que l'arrêt temporaire du parc n'aura aucune incidence sur les retombées fiscales pour la commune, ni sur le planning des mesures paysagères mises en place.

TOURISME À AUCHAY-SUR-VENDEE



CHAMBRE D'HOTES "LA METAIRIE"
CHAMBRE D'HÔTES

Chambre d'hôte située aux portes du Marais Poitevin, calme et agréable. Jeux, vélos, piscine à disposition. Animaux acceptés. Tables d'hôtes sur réservation.
02 51 51 57 95



BIVOUAC VENDEE / LA GRANGE À MÉMÉ
CHAMBRE D'HÔTES

Bivouacs : 4 bivouacs de 2 à 4 personnes, tout confort. Chauffage, électricité et salon de convivialité. Espaces communs : douche, cuisine, toilette sèche et sauna. La Grande à Mémé : 2 personnes. Salle de bain (avec baignoire), espace salon / cuisine. Sauna. En option : p'tit déj' Maison - sauna
06 33 00 01 47



L'ÉTABLE

★★★★★

Ancienne étable du 18ème rénovée en 2006, située sur une propriété de 4 hectares mitoyenne au logement des propriétaires et proche d'un autre gîte, espace privatif de 1000 m², terrasse (salon de jardin, barbecue). RDC: cuisine/salon accessible par 2 marches, chambrel (1 lit 180 et 1 lit 1 personne)...

02 51 37 87 87



GÎTE DE LA PRAIRIE

★★★★★

Aux portes du Marais Poitevin, 3 km de Fontenay Le Comte (tous commerces) et à 45 minutes du Puy du Fou, de la Rochelle et du bord de mer, ferme rénovée sur terrain arboré de 2500 m² avec piscine privée, chauffée et sécurisée (9x4,5m ouverte d'avril à octobre). Entrée avec salle d'eau et wc indépen...

02 51 51 80 93



LA GRANDE MAISON

★★★★★

Ancienne ferme du 18ème siècle rénovée en 2010 et 2019, située sur une propriété de 4 hectares, mitoyenne à un autre gîte et au logement du propriétaire, proche d'un autre gîte. RDC : entrée, séjour/cuisine, salon, wc. Etage : 4 chambres (1 lit 140) (1 lit 160, 1 lit 90) (1 lit 160, salle d'eau/wc)...

02 51 37 87 87



LA PETITE MAISON

★★★★★

Maison de pays du XVIIIème siècle, indépendante, rénovée en 2006 située sur une propriété de 4 hectares proche du logement des propriétaires et d'un autre gîte. RDC: cuisine, salon. Etage sous plafond rampant : chambre 1 (lit 160 et 1 lit 1 personne), chambre 2 (1 lit 130), salle d'eau/wc. Téléphone...

02 51 37 87 87

Toutes les informations sur <https://www.fontenay-vendee-tourisme.com>

TRANSPORT SOLIDAIRE

Contact pour CHAIX :
Catherine CÔTE - Tél : 06 84 86 98 31
Contact pour AUZAY :
Marie-Claude TRICHET - Tél : 06 61 00 91 34

Le transport solidaire s'adresse aux habitants du Pays de Fontenay Vendée ne pouvant pas conduire ou n'ayant pas de moyen de locomotion.

Il permet aux personnes de se déplacer occasionnellement pour des actes de la vie quotidienne :

- RDV médicaux (sauf si pris en charge par la CPAM)
- Démarches administratives
- Visites familiales ou amicales
- Loisirs
- Événements religieux
- Courses dans les commerces de proximité...

Les déplacements se limitent au bassin de vie, la priorité est donnée aux services et commerces locaux et de proximités.

Nous recherchons pour la commune d'Auchay-sur-Vendée des chauffeurs bénévoles.

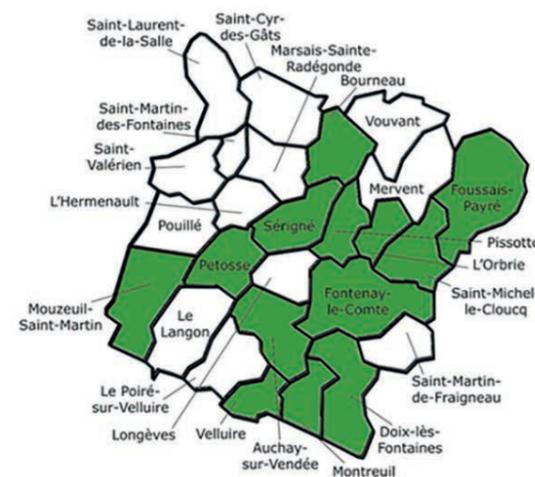
Pour quels déplacements ?

- Les déplacements occasionnels
 - Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs... sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.
 - La priorité est donnée aux services et commerces locaux
- Les transports se font en accord avec le chauffeur bénévole

Communes référencées

« Transport Solidaire »

Pays Fontenay-Vendée



Vous n'avez pas de moyen de locomotion ?
Vous devez vous déplacer ?

Le « Transport Solidaire », comment ça fonctionne ?

- 1 S'inscrire auprès du référent local de sa commune : adhérer à l'ODDAS et signer le règlement intérieur du transport solidaire
- 2 Réserver auprès d'un chauffeur bénévole au minimum 3 jours à l'avance
- 3 Se faire transporter à destination par un chauffeur bénévole
- 4 Verser l'indemnité au chauffeur au retour.

A quel tarif ?

Pour bénéficier du service « Transport Solidaire », il suffit d'adhérer à l'ODDAS dont le montant est de 4€ par personne et par an puis de verser une indemnité au chauffeur en fonction du nombre de kilomètres parcourus :

- Forfait de 4€ pour un trajet aller-retour jusqu'à 10 kms
- Le kilomètre supplémentaire est de 0,40€

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

Exemples pour un trajet aller-retour

Fontenay-le-Comte <=> Vix : 30 kms
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 20kms = 12€

St Michel-le-Cloucq <=> Fontenay-le-Comte : 12 kms
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 2kms = 4,80€

Action partenariale portée juridiquement par l'ODDAS en lien avec la MSA Loire-Atlantique Vendée et les Communes du Pays Fontenay-Vendée.



ODDAS - Centre Social

25 rue des Cordiers - 85200 Fontenay le Comte

Tél : 02 51 69 26 53 - Mail : accueil@oddas.fr

www.centresocialoddas.fr



Habitat

Guichet unique de l'habitat

Dans le cadre de son programme d'actions en faveur de l'habitat, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée encourage les travaux d'amélioration de l'habitat.

Ainsi, tout habitant du territoire qui a besoin de rénover son logement peut bénéficier de conseils gratuits et personnalisés concernant son projet et des aides financières.

Lors des permanences, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs pourront définir leurs projets de travaux de réhabilitation, vérifier leur éligibilité aux subventions publiques et constituer les dossiers de demande de subvention et de paiement.

Attention : les travaux subventionnés doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, et ne pas être commencés avant la constitution d'un dossier.

Renseignements :

Permanences tous les mercredis matin sur rendez-vous au 02 28 13 07 07
16 Rue de l'Innovation (à la Maison de Pays)

Besoin de rénover votre logement ?

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée accompagne les propriétaires de ses 25 communes membres dans leur projet de rénovation.

Conseils gratuits, personnalisés et aides financières !

GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

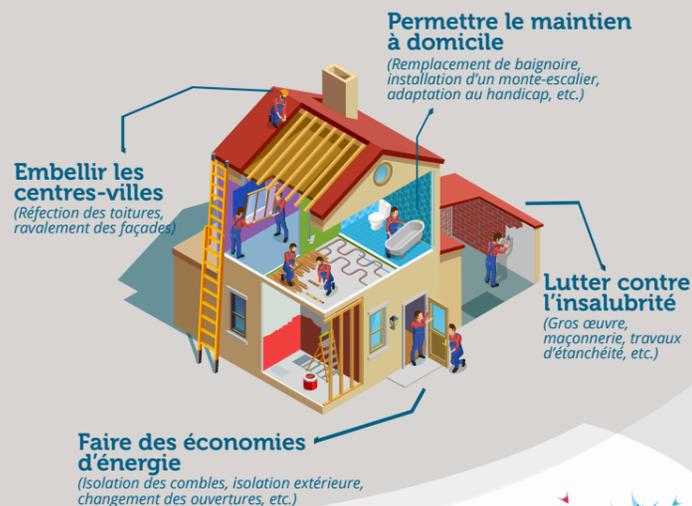
02 51 44 95 00

guichet-habitat-fontenay@solihha.fr

Plus d'infos sur :

www.fontenayvendee.fr

> Vie quotidienne > Habitat



Mobilité

Fontély : Service de transport urbain

à Fontenay-le-Comte

Suite à sa nouvelle prise de compétence portant sur l'organisation des mobilités, la Communauté de communes s'occupe désormais du transport urbain « Fontély ».

Ce moyen de transport permet aux habitants de Fontenay-le-Comte et à ses visiteurs de se déplacer aussi bien dans ses quartiers qu'au centre-ville.

Deux lignes sont en service du lundi au samedi :

Ligne 1 : Les Moulins Liot – Chamiraud

Ligne 2 : Le Porteau – Libération

Le transport est gratuit pour tous, tout le temps. Les horaires sont adaptés à tous du lundi au samedi pour faire ses courses, se rendre au travail ou pour se rendre à un rendez-vous. Les horaires sont également adaptés aux scolaires du lundi au vendredi en dehors des périodes de vacances.

Renseignements :

Tel. 02 51 69 46 44 - www.fontelys.fr

France services

La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée propose à tous les habitants de son territoire des services de proximité, au sein de l'Espace France Services, situé Espace Jean Jaurès (rue du Gaingalet) à Fontenay-le-Comte.

France Services, c'est la possibilité, sur un même lieu, d'effectuer des démarches relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. Des animateurs délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation).

- Aide à l'utilisation des services en ligne : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi (création de CV, lettre de motivation), actualisation, candidature en ligne, diffusion d'offre d'emploi.

- Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers.

- Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous avec l'administration concernée (dans la permanence la plus proche).

En accord avec les collectivités locales, l'accueil est assuré cinq jours par semaine par des professionnels de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui garantissent une qualité de services à toute la population du territoire, quel que soit son régime d'affiliation.

Horaires d'accueil du public :

Lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi de 9h30 à 12h30

Mercredi de 9h30 à 12h30

Jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi de 9h30 à 12h30

Téléphone : 02 51 36 61 97

Assainissement

STOP aux déchets dans le réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle ! Les dysfonctionnements présents sur les réseaux et dans les stations d'épuration entraînent des dépenses supplémentaires qui sont répercutées sur vos factures assainissement.

Il est important de jeter les lingettes, protections hygiéniques et couches dans votre poubelle. Les huiles et produits encrassant doivent quant à eux être évacués à la déchetterie.

Ces déchets bouchent les canalisations et les eaux usées pourraient alors remonter dans la maison.

Les médicaments peuvent être rapportés à la pharmacie et les désherbants à la déchetterie. Leurs molécules restent dans l'eau et au final contribuent à une pollution du milieu naturel.

Séparer les eaux pluviales des eaux usées.

Les eaux pluviales provoquent une surcharge hydraulique

dans le réseau des eaux usées et à la station d'épuration entraînant un surcoût lié aux consommations électriques. Chacun doit gérer l'eau de pluie à sa parcelle. Quand c'est possible, elle doit être récupérée et/ou infiltrée sur le domaine privé (cuve de récupération, puits d'infiltration, drains...)

Les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés dans les grilles avaloirs qui s'évacuent dans les ruisseaux, les rivières et les mers...

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le service Assainissement au 02 28 13 04 50.

Assainissement non collectif

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée contribue au financement de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

En effet, une somme de 2000€ peut vous être versée, à condition de :

- Avoir acheté votre habitation avant le 1er janvier 2011.

- Sélectionner un bureau d'études charté pour la définition de la filière de traitement.

- Sélectionner une entreprise présentant une garantie décennale pour la réalisation des travaux.

Les maisons principales, les locatifs et les entreprises sont éligibles. Seuls les logements secondaires sont exclus.

Pour de plus amples informations, contacter le Service Assainissement de la Communauté de communes au 02 28 13 04 05 ou bien le site internet :

www.fontenayvendee.fr, rubrique vie quotidienne.

Santé

Centre de vaccination - quelques chiffres :

- 18 janvier 2021 : ouverture du centre de vaccination à l'Espace Culturel René-Cassin – La Gare.

- 30 août 2021 : déménagement du centre de vaccination à la salle des OPS, 102 rue de la République.

- Horaires d'ouverture du Centre de vaccination : lundi, mardi, jeudi et samedi matins de 9h à 13h + mercredi et vendredi de 14h à 18h.

- **Inscription possible via Doctolib ou par téléphone : 02.51.50.23.88.**

- Au 19 octobre 2021 : 70 081 injections dont 34291 premières injections, 33724 deuxièmes injections et 2066 troisièmes injections.

Maison de santé de l'Hermenault

Au vu de la démographie médicale du territoire, la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée s'est engagée, depuis plusieurs années, à co-construire des projets en matière de santé pour répondre aux besoins des habitants et favoriser le maintien et le développement des pratiques de santé.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes a été sollicitée par les professionnels de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de l'Hermenault pour discuter du devenir du site et développer l'offre de santé sur le territoire. Face au constat que les locaux de la Maison de santé s'avèrent insuffisants pour accueillir un plus grand nombre de professionnels de santé, il a été décidé une opération consistant en l'acquisition du bâtiment de la SCI du Château pour réaliser l'agrandissement et l'aménagement des lieux.

La Maison de Santé Pluri-professionnelle de l'Hermenault est donc la propriété de la Communauté de Communes depuis le 4 mai 2021 et le bureau d'études de la collectivité travaille aujourd'hui à la réalisation d'un calendrier pour le déroulement des travaux dans les meilleurs délais.

L'actu santé : bientôt dans vos boîtes aux lettres !

Le service santé de la Communauté de Communes travaille actuellement sur un nouveau numéro de l'Actu Santé. Ce document informera tous les habitants du territoire sur les actions, les projets à venir en matière de santé sur les territoires de l'Entente santé réunissant le Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

Enfance-Jeunesse

Accueils de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée : une offre éducative pour les enfants

Dans la continuité de l'année 2020, les accueils de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée ont continué à proposer aux enfants du territoire des temps de loisirs sur chacune des périodes de vacances et des mercredis malgré les contraintes sanitaires en vigueur.

L'été 2021 a été ponctué par de nombreuses animations phares dans chacun des accueils de loisirs avec le plaisir pour les enfants de pouvoir, à nouveau, profiter des lieux de culture et de loisirs sur notre territoire. Comme à l'accoutumé, les équipes d'animation ont proposé des thèmes divers et variés tout au long de l'année, ils changent à chaque période avec un large panel d'activités éducatives toujours en lien avec le projet pédagogique mis en place par l'accueil de loisirs (sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, culinaires, manuelles...)

Des séjours ont été proposés en offre réduite exceptionnellement cette année afin de respecter les protocoles sanitaires en vigueur. Ils ont connu un

vif succès, les enfants sont revenus avec plein de souvenirs... et ont hâte de retrouver les joies du camping l'été prochain.

Nouveau : tous les programmes sont sur internet et dans les accueils de loisirs

Pour les enfants de 3 à 12 ans, chaque famille peut désormais retrouver l'ensemble des activités des petites vacances et des mercredis sur un unique programme.

Concernant les jeunes de plus de 11 ans, une plaquette commune regroupe désormais les programmes proposés par l'Espace Juniors à Fontenay-le-Comte et le 1000 Pattes à Foussais-Payré.

Ces programmes sont accessibles sur le site internet de la Communauté de Communes ainsi que dans chaque accueil de loisirs.

Inscriptions

Comme chaque nouvelle année, il est demandé aux familles de renouveler le dossier d'inscription auprès des accueils de loisirs concernés.

Toutes les informations relatives au fonctionnement, à l'organisation, aux dispositions de sécurité ou aux tarifs sont à retrouver dans les règlements intérieurs de chaque accueil de loisirs. Ceux-ci sont disponibles auprès des accueils de loisirs ou en téléchargement sur le site internet de la Communauté de communes.

Pour rappel, chaque famille peut inscrire son enfant au sein de l'accueil de loisirs de son choix.

Informations et renseignements des 8 accueils de loisirs sur le site internet www.fontenayvendee.fr dans la page « Accueil de loisirs » ou directement auprès des équipes d'animation.

Mise en service d'un Relais Petite Enfance itinérant

Inscrit dans les actions prioritaires de la Communauté de Communes en 2020, le Relais Petite Enfance itinérant a proposé ses premières actions en avril 2021. Cet espace dédié à la petite enfance est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Sa mission : soutenir et accompagner les assistants maternels dans leurs pratiques en les invitant à se rencontrer pour échanger. Ils peuvent aussi indiquer leurs disponibilités et s'informer sur leurs droits et obligations.

Le Relais reçoit également les parents, sur rendez-vous, pour les informer sur les modes d'accueil individuels et collectifs et sur leurs droits et obligations d'employeur.

Une présence dans les communes

Ida Guerresse, Animatrice du Relais intervient sur l'ensemble du territoire pour être au plus près de ses publics. Elle se déplace sur 13 communes du territoire grâce à un véhicule dédié et aux espaces mis à disposition par les communes (salles des fêtes, accueils de loisirs, périscolaire, etc.)

Lors de ses permanences, Ida proposera ainsi du matériel adapté pour accueillir les enfants afin de leur permettre d'appréhender l'espace selon leur envie et leur besoin du moment.

Contact Relais petite enfance itinérant :

Ida Guerresse, animatrice-éducatrice

06 72 90 89 80 - i.guerresse@fontenayvendee.fr

Culture

Élaboration d'un projet culturel intercommunal

Inscrit dans le Projet de Territoire, le projet culturel de la Communauté de Communes est en cours d'élaboration. L'objectif est de trouver le niveau d'intervention pertinent du Pays de Fontenay-Vendée en matière culturelle pour renforcer l'existant et développer l'offre culturelle sur le territoire, au bénéfice de tous ses habitants.

La première action a été le transfert de l'École de Musique et de Danse en septembre 2020, avec des tarifs identiques quelle que soit la commune de résidence et une ouverture axée principalement sur les enfants et les musiciens amateurs.

Outre le rayonnement et l'ouverture de l'École Intercommunale de Musique et de Danse aux habitants du Pays de Fontenay-Vendée, le maillage culturel du territoire est apparu comme l'un des grands objectifs : contribuer à l'offre culturelle de proximité, en collaboration avec les communes et les acteurs associatifs.

Ainsi, la Communauté de communes a organisé une deuxième action dans le cadre de son projet de territoire avec un nouvel événement intitulé « Les Ricochets en Territoire ». Les communes de Petosse et de Saint-Michel-le-Cloucq ont été retenues notamment pour leur envie de mobiliser leurs associations et l'adéquation de l'espace proposé avec le spectacle proposé. Elles ont chacune élaboré, en partenariat avec les forces vives de leur commune, un programme qui vient enrichir et englober le spectacle pris en charge par la Communauté de communes.

Cette première édition sera suivie par d'autres car l'ambition est d'élargir l'offre à chacun des pôles de proximité pour l'année prochaine. C'est aussi l'occasion pour les habitants du Pays de Fontenay-Vendée de découvrir sous un autre angle les communes du territoire.



Ouverte en priorité aux habitants des 25 communes membres du Pays de Fontenay-Vendée, l'École propose des pratiques variées, tant individuelles que collectives pour tous les âges.

Afin de venir à la rencontre des habitants, l'EIMD va organiser plusieurs manifestations en lien avec ses activités, sur les communes du territoire :

- Des Moments Musicaux, présentant des prestations assurées par les élèves.

- Des soirées « A la découverte de... », consacrées à un courant musical ou à un compositeur, en partenariat avec les bibliothèques du territoire.

Il y a forcément une proposition près de chez vous. N'hésitez pas à venir encourager les élèves ou partager un moment convivial autour de la musique.

C'est gratuit et ouvert à tous. Sur présentation du pass sanitaire selon les règles applicables lors de la manifestation.

Le programme détaillé est consultable sur le site Pays de Fontenay-Vendée.

Vous pouvez également suivre notre actualité sur notre page facebook « École intercommunale de Musique et de Danse ».

Au plaisir de vous y rencontrer.

Renseignements :

École Intercommunale de Musique et de Danse

34 rue Rabelais - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. 02 51 53 41 64 - eimd.secretariat@fontenayvendee.fr

Tourisme

Taxe de séjour, c'est quoi ? à quoi ça sert ?

Sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, une taxe de séjour est demandée à toute personne hébergée à titre onéreux et qui n'est pas domiciliée dans la commune ou n'y possède pas une résidence.

Cette taxe permet de financer des actions de promotion touristique. Elle permet ainsi de ne pas faire reposer le financement de ce type de projet uniquement aux habitants du territoire via leur contribution fiscale.

La taxe de séjour est donc destinée à améliorer l'accueil touristique du territoire. Elle est collectée par l'hébergeur pour le compte du Pays de Fontenay-Vendée. Ses tarifs sont fixés pour chaque nature d'hébergement et en fonction du classement, par personne et par nuitée de séjour.

Depuis le 1er avril 2018, les hébergeurs touristiques du territoire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée déclarent leur taxe de séjour et procèdent au règlement en ligne sur la plateforme 3DOUEST.

Pour l'année 2022 : elle s'appliquera à l'année du 1er janvier au 31 décembre.

Pour toute information complémentaire, contactez la référente Taxe de Séjour :

Katia LUCAS, service tourisme de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée

k.lucas@fontenayvendee.fr - Tel. 02 51 69 44 64

Le Pays de Fontenay-Vendée – Paradis des randonneurs

Plus de 233km entre forêt et bocage :

Paradis des randonneurs, la plus grande forêt de Vendée s'offre à vous avec ses reliefs escarpés et vallonnés qui vous réservent de magnifiques points de vue.

La flore y est riche et abondante, et de nombreux animaux, dont le cerf et certains rapaces, en ont fait leur demeure. Que vous soyez en famille ou sportif aguerri, ces sentiers balisés au cœur du massif forestier et des plaines bocagères vous promettent d'agréables moments.

+ de 88 km Entre plaine et marais

Découvrez les deux visages de ce territoire avec, d'un côté, les terres cultivées de la plaine offrant une mosaïque de couleurs et, de l'autre, le marais mouillé aux multiples canaux.

Carte des sentiers de randonnée pédestre à retirer à l'Office de Tourisme Pays de Fontenay-Vendée ou à télécharger

<https://www.fontenay-vendee-tourisme.com/activites/randonnees>

Les Fontenautes, des guides pas comme les autres

Embarquez avec les Fontenautes et pimentez votre découverte au Pays de Fontenay-Vendée d'une expérience inoubliable :

Balade sonore à Fontenay-Le-Comte, QG des Fontenautes à L'OT de Fontenay, expérience interactive avec Octave de Rochebrune au Château de Terre-Neuve, parcours baludik à Mervent, découverte du carnet vivant à Vouvant.

Devenez, vous aussi des Fontenautes, voyageurs du temps d'un nouveau genre. L'occasion de s'amuser en famille, tout en découvrant l'Histoire, la culture et le patrimoine du Pays de Fontenay-Vendée. Pour en savoir plus : <https://www.fontenay-vendee-tourisme.com/decouvrir/nos-experiences/fontenautes>

Les Fontenautes

UN VOYAGE TEMPOREL ÉTONNANT !
PARCOURS POUR PETITS ET GRANDS



Développement éco



Kart Center : découvrir le karting Indoor 100% électrique

Construit en 2020, le karting indoor avec karts électriques sur une piste de 340 mètres a ouvert ses portes en juillet 2021 pour proposer aux petits et grands le plein de sensations ! Le projet de Kart Center s'implante parfaitement dans le développement des activités du pôle Automobile du territoire en proposant une expérience unique. De la genèse du projet en 2017, jusqu'à la mise en pratique, tout a été imaginé et réalisé à Fontenay-le-Comte grâce aux infrastructures disponibles sur le pôle automobile. Le développement a été réalisé dans le bureau d'études, et la conception des karts a été faite dans les ateliers du site.

En plus de proposer une nouvelle expérience aux utilisateurs, ce nouveau Circuit suit aussi la tendance écologique en proposant un produit 100% électrique, et conçu sur place, limitant ainsi les flux de transports.

Renseignements – réservations : 02 51 69 00 78

www.circuitsdevendee.com

Ma boutique Fontenay-Vendée : une plateforme en ligne pour le commerce local

Afin d'enclencher une démarche de digitalisation complémentaire à la vente physique, la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a investi pour doter le territoire d'une plateforme dédiée aux commerçants des 25 communes.

Ainsi en se rendant sur « maboutique.fontenayvendee.fr » peuvent consommer en ligne dans leurs commerces de proximité.



MA
BOUTIQUE
Fontenay Vendée

« Fontenay Vendée Relance » : accompagner le rebond économique du territoire

Afin d'accompagner le redressement, rapidement et durablement de l'économie, la Communauté de communes a mis en place un Plan de relance local consacré à des mesures concrètes afin d'accompagner le rebond de l'économie.

Ce plan consiste notamment dans la création d'un Fonds de Concours Intercommunal permettant à l'ensemble des communes d'obtenir une participation substantielle au financement nécessaire à la réalisation de leurs projets et ainsi d'accélérer l'investissement public sur le territoire qui se traduira par une reprise économique pour les entreprises réalisant ces différents travaux. Ce fonds de concours s'établit à plus d'1 million d'euros.

L'anticipation de travaux déjà financés est également un objectif de ce plan afin de permettre aux entreprises de retrouver un niveau d'activité équivalent à la période pré-crise. Depuis le début de cette année 2021, 24 des communes du territoire ont déjà pu bénéficier de ce fonds de concours afin de réaliser des travaux de portant sur la résilience sanitaire, la transition énergétique et les mobilités douces, la préservation ou de rénovation du patrimoine public des communes.

INFORMATIONS

ELECTIONS 2022

ÉLECTIONS 2022 ET INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Élection Présidentielle : 1er tour le 10 avril 2022 – 2^{ème} tour le 24 avril 2022
Élections Législatives : 1er tour le 12 juin 2022 – 2^{ème} tour le 19 juin 2022



Pour voter lors des prochaines élections la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 04 mars 2022. Les demandes d'inscription sont à déposer :

- en mairie, muni d'un justificatif d'identité et de domicile
- sur le site « service-public.fr » (justificatifs à numériser)

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales rendez-vous sur le site « service-public.fr » 2022 est une année de refonte électorale, chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale dans les semaines qui précèdent les élections présidentielles.

LA MAIRIE VOUS INFORME

La Mairie diffuse hebdomadairement une lettre par email intitulée « LA MAIRIE VOUS INFORME ». Cet envoi a pour but de vous informer sur des travaux, des pannes, des événements, ou toute autre information qui nécessite d'être communiquée rapidement.

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, INSCRIVEZ-VOUS PAR MAIL à contact@auchaysurvendee.fr ou en Mairie.

CARTE D'IDENTITE

Les demandes de cartes d'identité sont à déposer, SUR RENDEZ-VOUS, auprès d'une Mairie équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes. La Vendée compte 19 communes équipées. Les plus proches sont : Fontenay-le-Comte, Maillezais, La Chataigneraie, Pouzauges, Luçon.

Pour gagner du temps, il est possible de déposer une pré-demande en ligne sur : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Infos sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

PERMANENCE
ELUS

Monsieur **Dominique GATINEAU**, Maire, reçoit sur rendez-vous.
Demande par téléphone au : 02 51 51 82 03
ou par mail à : contact@auchaysurvendee.fr

Monsieur **Pierre-Yves HIDREAU**, Maire délégué de la commune déléguée de Chaix, reçoit sur rendez-vous le mercredi matin.
Demande par téléphone au : 02 51 51 82 03 ou par mail à : contact@auchaysurvendee.fr

NOUVEAUX ARRIVANTS



Afin de favoriser le lien de proximité avec les administrés, la Mairie invite les nouveaux arrivants à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie. Cette démarche citoyenne n'est pas obligatoire mais permet aux élus d'avoir une vision plus précise de l'évolution démographique de la commune et de définir ainsi, au mieux, les actions à promouvoir en matière d'ouverture ou de maintien de classes.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Toute question relative à un dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc ...) est à adresser par mail à urbanisme@auchaysurvee.fr ou par téléphone au 02 51 51 82 03. Madame Catherine CHAPILLON en charge du service urbanisme pour les communes déléguées de Chaix et d'Auzay présente les, mercredi, jeudi et vendredi, traitera votre demande.

La commune d'Auchay-surVendée est raccordée au téléservice www.services-public.fr, qui vous permet de déposer en ligne :

- Demande d'actes d'état civil (AEC)
- Déclaration de changement de coordonnées (JCC)
- Demande d'inscription sur les listes électorales (ILE)
- Recensement citoyen obligatoire (RCO)
- Démarche en ligne de préparation à la conclusion d'un Pacs (DDPACS)
- Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)



BIEN VIVRE ENSEMBLE...

- **Les feux de plein air sont interdits** par l'arrêté préfectoral n°12SIDPC-DDTM627.
- **Les propriétaires d'animaux sont responsables** des nuisances sonores émises par leurs animaux, notamment les chiens.
- **L'utilisation d'appareils de bricolage ou de jardinage bruyants est réglementée** par l'arrêté préfectoral du 12/07/2013. **Pour le respect de vos voisins et le bien-être de tous**, nous vous demandons de respecter ces horaires : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30, le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, et le dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00.
- L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 rappelle « **qu'aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ».
- **Il est interdit de stationner sur les trottoirs**, à proximité des écoles comme dans toute la commune et donc d'empêcher la circulation des poussettes, des fauteuils, de gêner la visibilité et la circulation routière, sous peine de contravention.

Malgré ces nombreux rappels sur les Flash infos, le bulletin... il est toujours constaté de nombreuses incivilités et notamment concernant le bruit de voisinage et les aboiements de chiens, ainsi que de trop nombreux dépôts sauvages. Il est important de rappeler que toutes ces infractions peuvent être sanctionnées pénalement.

Parcours de citoyenneté

3 étapes obligatoires



Ce parcours est obligatoire pour passer :
 vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
 vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

1
L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})

2
Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)

3
La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)
 La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

ADAMAD

HANDI SSIAD 85

HANDI-SSIAD 85 est un service de soins infirmiers à domicile pour personnes de moins de 60 ans, en situation de handicap. Il est autorisé à fonctionner pour une capacité de 15 places réparties sur le département.



L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER (ESA)

L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER intervient, sur prescription médicale, auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et de leur entourage.

Les ASSISTANTS DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE ET LES ERGOTHÉRAPEUTES, sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice, dispensent des séances de réhabilitation et d'accompagnement.

Pour tout RENSEIGNEMENT, contactez le 02 51 94 99 50



L'ÉQUIPE D'APPUI EN ADAPTATION ET RÉADAPTATION (EQAAR)

L'ÉQUIPE D'APPUI EN ADAPTATION ET RÉADAPTATION offre un accompagnement personnalisé à domicile aux personnes fragiles de plus de 60 ans qui souhaitent continuer à vivre chez elles.

Les ERGOTHÉRAPEUTES, DIÉTÉTIENNES ET PSYCHOLOGUES, sous la responsabilité d'une ergothérapeute coordinatrice, conseillent sur l'adaptation du domicile et l'alimentation et proposent un accompagnement psychologique.

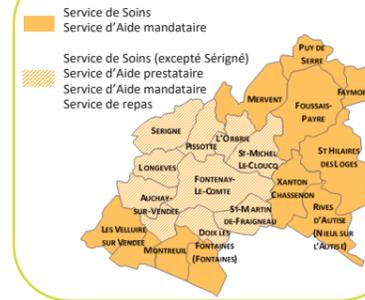
L'équipe prévient les risques d'hospitalisation et favorise le retour et le maintien à domicile.

Cet accompagnement est pris en charge financièrement par le Fonds d'Intervention Régional (ARS Pays de la Loire).

Pour tout RENSEIGNEMENT, contactez le 02 51 94 99 50

INFOS PRATIQUES

Territoire d'intervention



Plan d'accès



L'ADAMAD Sud Vendée fait partie de l'Association Départementale d'Accompagnement et de Maintien à Domicile.



ADAMAD SUD VENDEE

L'ADAMAD, un acteur qui vous accompagne à chaque étape de votre vie



02 51 51 14 01

adamadsudvendee@adamad.fr

www.adamad.fr

Adamad

PERMANENCES

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 17h

43 rue Chamiraud
85200 FONTENAY LE COMTE
Agrément Qualité : N°SAP508277464



ENFANCE ET PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP



SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS



ENTRETIEN DE LA MAISON

ASSOCIATION LOCALE ADMR DOIX LES FONTAINES

admrfontaines@orange.fr
02 51 51 74 35
20 rue Métayer Poupeau
85200 DOIX LES FONTAINES

ASSOCIATION DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Permanences :
lundi, mercredi et vendredi de 14h à 16h
mardi et jeudi de 9h à 12h



Avec les aveugles et les malvoyants

Agir pour l'autonomie



L'Association Valentin Haüy représente et regroupe près de 300 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée

Objectifs

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

ASSOCIATION VALENTIN HAÜY - COMITE DE VENDEE

39 bis rue de la Marne - BP 639
85016 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02.51.37.22.22.

Courriel : comite.vendee@avh.asso.fr

Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Président : Jean-Marie BERTHELIN

Vous avez des jeunes dans votre entourage entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans diplôme, la Mission Locale Sud Vendée est là pour eux ! Ils pourront bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** pour :

- **L'orientation ou réorientation** : élaboration du projet professionnel, informations sur les métiers.
- **L'accès à la formation** : recherches et choix de la formation la plus adaptée.
- **L'emploi** : divers ateliers pour les CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, accès à des offres d'emploi, partenariat avec les entreprises, présentation de CV et suivi des candidatures.
- **La vie quotidienne** : logement, santé, transport...

La Mission Locale, c'est aussi : la mobilité internationale, le Service Volontaire Européen, les droits et la citoyenneté, la Garantie Jeunes...

La Mission Locale Sud Vendée propose des permanences sur les communes de Nalliers, l'Hermault, St Hilaire des Loges, Maillezais, La Châtaigneraie, Luçon, St Michel en l'Herm, L'aiguillon sur Mer, La Faute sur Mer, Chaillé les Marais, Mareuil sur Lay et Sainte Hermine.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 02.51.51.17.57 – contact@mlsv.fr
47 Rue André Tiraqueau 85200 Fontenay-Le-Comte



SAPEURS POMPIERS

Le Service départemental d'Incendie et de secours est composé de sapeurs-pompiers professionnels mais aussi, et en majorité, de sapeurs-pompiers volontaires qui concourent à l'ensemble des missions opérationnelles au travers d'un noble engagement. En plus des interventions quotidiennes, les sapeurs-pompiers sont sollicités pour participer aux dispositifs de sécurité mis en place lors de l'organisation d'évènement d'ampleur tels que les évènements sportifs (Arrivée du tour de France, Vendée Globe...)

Pour faire face à un nombre croissant de sollicitations, l'ensemble des centres de secours a besoin aujourd'hui plus que jamais de forces vives. Aussi, femmes et hommes, à partir de 16 ans, vous pouvez vous engager au profit de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.

Nul besoin d'être doté de compétences physiques exceptionnelles. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et que vous souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne, il vous suffit de prendre contact auprès du Groupement Territorial de Fontenay-le-Comte au 02 51 69 56 64.



Caporale Precilia CABAYE
31 ans
Sapeur-pompier volontaire
Profession : Aide-soignante



Sapeur Sylvain MANCEAU
42 ans
Sapeur-pompier volontaire
Profession : Restaurateur



GROUPE M^{SV}
MULTI SERVICE SUD VENDÉE

- MULTI^{service}
- LOC^{service}
- INTERIM^{service}
- HABITAT^{service}

30 ans D'EXPERIENCE

SERVICES à LA PERSONNE

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL Accepté

CORACE CADRE CERTIFIÉ CE2NE ISO 9001

Pour un quotidien plus serein
...entre vie de famille et vie professionnelle !

LE GROUPE M^{SV} MET À VOTRE DISPOSITION LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL pour :

- ◉ **Jardiner** : débroussailluse, tondeuse, taille haie, souffleur, cisaille, sécateurs...
- ◉ **Transporter** déchets et encombrants...
- ◉ **Bricoler** : échafaudage, décapeur, scie-sauteuse, perceuse-dévisseuse, marteaux...
- ◉ **Nettoyer** : aspirateur, nettoyeur vapeur, escabeaux...

LOUEZ AUSSI NOTRE MATÉRIEL GRÂCE À

LOC^{service}

Et tout devient plus simple !

GROUPE M^{SV}
MULTI SERVICE SUD VENDÉE

10 bis rue de l'Ancien Hôpital
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 39 39
www.mssv.fr [Facebook](https://www.facebook.com/mssv) [YouTube](https://www.youtube.com/mssv)
accueil@groupe-mssv.fr

CORACE CADRE CERTIFIÉ CE2NE ISO 9001

TARIFS EN VIGUEUR

NOTRE ENGAGEMENT

- Nous mettons à votre disposition du personnel compétent

NOS +

- Nous évaluons votre satisfaction
- Nous effectuons un suivi de nos salariés à chaque mise à disposition
- Nous valorisons les valeurs de l'économie Sociale et Solidaire

VOS AVANTAGES

- Vous recevez une facture toutes charges comprises : nous gérons les contrats, les bulletins de salaire...



Pour
recevoir
chaque semaine
LA NEWSLETTER
d'Auchay-sur-Vendée

Inscrivez-vous à :
contact@auchaysurvendee.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil du public à la mairie : Jeudi et Vendredi de 9H00 à 12H00.

Accueil du public à la mairie annexe de Chaix : Lundi et Mercredi de 9H00 à 12H00.

En dehors de ces horaires, accueil possible sur rendez-vous (demande par téléphone au : 02.51.51.82.03 ou par mail à contact@auchaysurvendee.fr en précisant l'objet du rendez-vous).

MAIRIE AUCHAY-SUR-VENDÉE

**34 Rue Jacques de Maupéou
85200 AUCHAY-SUR-VENDÉE**

Tél : 02 51 51 82 03

Mail : contact@auchaysurvendee.fr

BONNE ANNÉE 2022

www.auzay.fr 